

N° 323

AVRIL 2019

viva

LE MAGAZINE DE VILLEURBANNE

- ▶ Fête du livre jeunesse : la fête qui fait lire les enfants à 20 ans !
- ▶ Stationnement : FPS, un premier bilan positif



Cannabis

Les Villeurbannais font avancer le débat

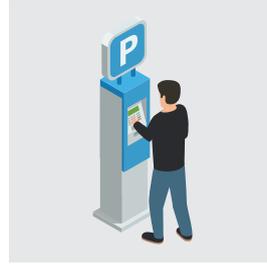
[sommaire]



L'ESSENTIEL 6
Grandclément,
des aménagements testés
à partir de l'été



L'ESSENTIEL 11
En Forme sur ordonnance



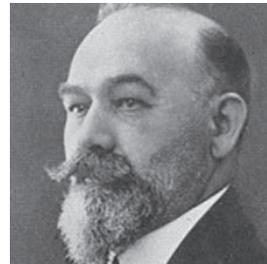
L'ESSENTIEL 12
Stationnement :
Moins de verbalisations,
plus de places disponibles



EN VUE 17
**Pour une
légalisation
contrôlée
du cannabis**



VU 14
Gratte-Ciel centre-ville
De démolitions en constructions,
le projet avance



HISTOIRE 34
Jean Voillot,
l'ouvrier sénateur



AGENDA 42
Marché aux plantes :
une touche de nature en ville



AGENDA 43
Fête du livre jeunesse :
20^e édition !

Toujours + d'actus + d'images
+ de vidéos + DE VIVA
+ SOUVENT sur
viva.villeurbanne.fr

L'essentiel

- 6 | Priorité à la sécurité et au cadre de vie
- 7 | Un dispositif de mise à l'abri, en cas d'extrême urgence
- 8 | 17^e cérémonie d'hommage aux victimes du génocide arménien
- 9 | Deux parcs font le printemps
- 9 | Souvenirs de table
- 9 | Connaissez-vous Le petit marché de la Soie ?
- 10 | Discriminations : « A notes égales, la façon d'orienter les élèves est différente »

Histoires vécues

- 16 | Jean-Luc Taffreau : le pouvoir des livres

Rendez-vous

- 36 | Engagements : c'est par ici !

38 | Opinions

Bouger

- 40 | Le ballon ovale veut toujours faire école

Bons plans

- 41 | Un petit ours gourmand au Tonkin...
- 41 | Emmaüs : conseil connecté
- 41 | Ecrire en couleur : tout un art !

Agenda

- 42 | Le Bafa c'est maintenant
- 44 | Regards sur la transidentité
- 44 | Hippodrome : Dix ans au grand galop
- 44 | Course solidaire et déguisée

Quartiers

- 45 | Tous à table et bien dans son assiette
- 45 | Saint-Jean : voyage en Bretagne
- 45 | Une bouffée d'Oxygène aux Broses

Entre nous

- 46 | **Vous vous interrogez sur**
La place des trottinettes en ville
- 46 | **Comment ça marche ?**
Devenir bénévole
dans un bureau de vote



Viva Magazine, place Lazare-Goujon, 69 100 Villeurbanne
Tél. : 04 78 03 67 33
viva.magazine@mairie-villeurbanne.fr
www.viva-interactif.com
Directeur de la publication : Jean-Paul Brét.
Directrice de la rédaction : Marie Caballero.

Rédacteur en chef : Jean-Christophe Morera
Rédactrice en chef adjointe : Marianne Gastaldi.
Rédaction : Marianne Gastaldi, Laurence Salignat.
Ont collaboré à ce numéro : Marie-Hélène Towhill, Stéphane Marteau, Fanny Roche.
Photos : Gilles Michallet (sauf mention).

Dessin : Franz Gauvinière.
Montage : Atelier Grève-Viallon.
Conception graphique : miz'énpage.
Impression : FOT.
Couverture imprimée sur papier 100% recyclé. Pages intérieures imprimées sur papier issu de forêts gérées durablement.
Tirage : 81 000 exemplaires.
Toute reproduction interdite.
N° ISSN : 0994-7124

Les boulangeries où trouver Viva

Boulangerie Pacard 263 cours Émile-Zola	Boulangerie Perrin 62 cours Émile-Zola
Boulangerie Liaudet 25 rue Pierre-Baratin	Boulangerie Bedhiafi 47 rue Fontanières
Maison Bettant 2 avenue Salvador-Allende	Boulangerie Dias 55 cours Émile-Zola
Le comptoir du boulanger 40 rue Michel-Servet	Boulangerie Foray 39 rue Octavie
	Boulangerie Barbier-Dubois 99 rue Léon-Blum



« Lors des Foulées de Villeurbanne, le 17 mars.

Jean-Paul Bret,
maire de Villeurbanne

« Logement : le grand absent du Grand débat »

Orientation scolaire : une expérimentation pour plus d'égalité. En 17 ans, notre politique de lutte contre les discriminations nous a amenés à intervenir dans des domaines très différents : l'accès à l'emploi, au logement, au crédit bancaire. Nos actions comme nos méthodes de travail – nous avons été la première ville de France à réaliser des testings – ont souvent valu à Villeurbanne d'être citée en exemple. La prochaine étape de notre action portera sur les discriminations à l'orientation scolaire ! Les recherches comme les témoignages de parents et d'élèves, tendent à montrer qu'en fin de 3^e, les garçons d'origine immigrée sont plus fréquemment orientés vers des filières techniques et courtes, sans que cela soit choisi. Notre projet – soutenu par le Fonds d'expérimentation à la jeunesse – est de nous rendre au plus près du terrain, au sein des collèges, pour observer et identifier la façon dont les inégalités de traitement se mettent en place. Elles sont souvent non-intentionnelles. Mais, mises bout à bout, elles conduisent à des discriminations qui ont de lourdes conséquences sur les parcours de vie. Pour agir, nous mobiliserons les équipes éducatives des établissements villeurbannais, les conseillers d'orientation, les structures d'accompagnement scolaire, les fédérations de parents d'élèves. Plusieurs nous ont déjà fait part de leur souhait d'être associés. La dynamique vers plus d'égalité est lancée !

Les inégalités de traitement sont souvent non-intentionnelles. Mais, mises bout à bout, elles conduisent à des discriminations qui ont de lourdes conséquences sur les parcours de vie.

Le Grand débat oublie le logement. Le gouvernement est-il à ce point en dehors des réalités pour avoir évacué de son Grand débat national, ce sujet central qu'est le logement ? Oublié, il l'était déjà du Plan pauvreté. Un comble alors que 4 millions de Français sont mal logés. Parent pauvre de la politique gouvernementale, le logement n'est envisagé aujourd'hui que sous le seul angle de la dépense publique et des économies à réaliser. Qui plus est sur le dos des locataires et des bailleurs sociaux. Le logement coûte cher ? Oui et les Français sont les premiers à en subir les conséquences. Avec l'envolée des loyers, il est devenu le

premier poste de dépense de la majorité des ménages. Avec pour effet de plonger les plus modestes dans la pauvreté et de miner le pouvoir d'achat des classes moyennes. L'encadrement des loyers, la spéculation immobilière, le soutien à la construction abordable, l'habitat insalubre et la rénovation énergétique des logements anciens : voilà des sujets qui auraient mérité à eux seuls... un grand débat !

Jury citoyen : la démocratie en acte. Le jury citoyen, très développé dans les pays anglo-saxons, l'est peu en France. Il répond pourtant à une demande des citoyens d'être associés aux choix et à l'élaboration des politiques publiques.

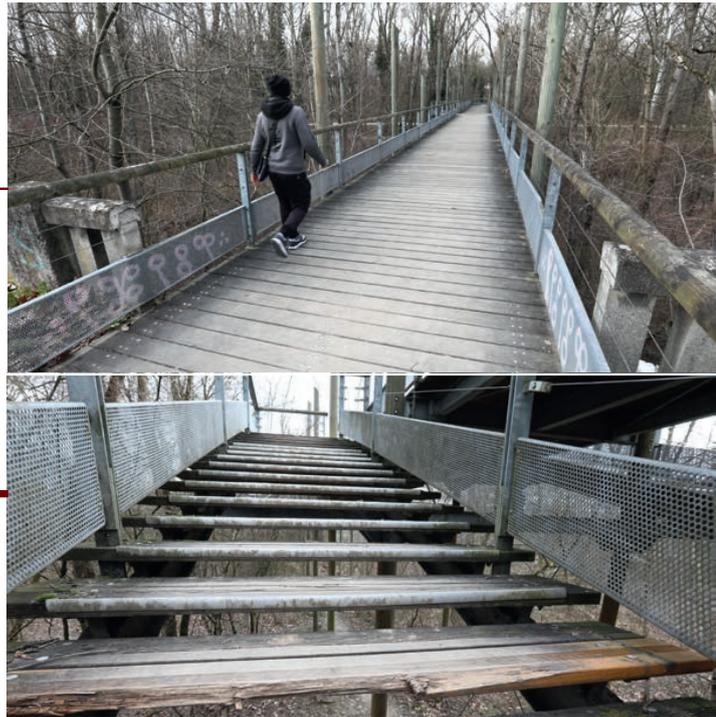
À Villeurbanne, nous venons de l'expérimenter comme un pas supplémentaire dans une palette déjà riche d'expériences de démocratie participative. Composé à parité de 26 femmes et hommes, volontaires et tirés au sort, de tous âges et de tous quartiers, ce jury a travaillé sur un sujet complexe et peu consensuel : l'accueil des migrants. Durant quatre mois, les jurés se sont réunis à échéance régulière. Ils ont auditionné des experts, des chercheurs, des élus d'autres villes et même d'autres pays. Ils ont approfondi leur savoir sur la réalité des migrations avec des outils pour la comprendre. Et ils ont délibéré autour de 14 propositions. Elles feront maintenant l'objet d'une étude approfondie par les services de la Ville. Et nous verrons lesquelles peuvent être réalisées. Le bilan, très positif, nous encourage à reconduire l'expérience sur d'autres sujets.

Sport engagé ! Le 3 avril dernier, nous avons remis à 12 associations et clubs sportifs les premiers labels « *Sport engagé* ». Nous voulons ainsi valoriser celles et ceux qui luttent contre les stéréotypes dans le sport, encouragent l'activité de personnes en situation de handicap, agissent pour le développement durable. Ensemble, ces clubs pourront échanger sur leurs bonnes pratiques. Et peut-être donner à d'autres, des idées d'engagement. ■

Retrouvez Jean-Paul Bret sur sa page Facebook

PARC DE LA FEYSSINE La passerelle sera refaite à neuf.

Cet élément symbolique du parc naturel de la Feyssine a été construit en 2001, au moment de l'aménagement. D'une longueur de 200 mètres, elle enjambe le « diapason », coulée verte formée par un ancien canal. Sa rénovation est en cours. Les travaux de changement du platelage en bois ont commencé en mars et devraient se terminer en mai. En attendant, la passerelle est fermée au public. Le montant de l'intervention s'élève à 160 000 euros, financés par la Ville, gestionnaire des 45 hectares du parc. ●



LES INVITES Un défilé XXL ouvert à tous

les Villeurbannais. Les Ateliers Frappaz ont présenté le 7 mars le grand projet participatif de la 16^e édition des Invites, qui aura lieu du 19 au 22 juin. Le collectif Art Point M et sa fondatrice, Fanny Bouyagui, invitent toutes les Villeurbannaises et tous les Villeurbannais à s'inscrire au casting de Foule Power, défilé géant dont le podium XXL sera installé avenue Henri-Barbusse. Fanny Bouyagui, plasticienne et créatrice, travaille les vêtements comme des supports de messages. Elle va proposer une collection originale, créée à partir de vêtements collectés et recyclés, adaptée à chacun des 200 modèles. Une démarche à la fois artistique, engagée et populaire, qui défend une mode éthique. Les 21 et 22 juin, le podium de Foule Power sera entièrement végétalisé, dans la grande tradition des décors gigantesques des Invites. La 2^e session de casting ouvert à toutes et à tous, aura lieu les 6 et 7 avril aux Ateliers Frappaz, 16, rue du Dr-Frappaz. ●



SPORT Le complexe sportif Boiron-Granger, nouvelle terre d'accueil pour l'Asvel rugby. Près de 1 500 spectateurs ont assisté au match de gala qui opposait l'Asvel rugby au CS Bourgoin-Jallieu, le 2 mars dernier. Cette rencontre, qui a permis au club villeurbannais de prendre possession de son nouveau lieu de vie pour les entraînements et les matches, était doublée d'une inauguration : celle des derniers travaux réalisés par la Ville, dont, notamment, la construction d'une tribune couverte de 200 places, de nouveaux vestiaires et un espace convivial modulaire, avec cuisine et buvette. ●





MOBILITÉ DOUCE Deux nouveaux aménagements clés pour les cyclistes.

La Ville et la Métropole ont présenté deux projets de pistes cyclables à des membres des Conseils de quartier et à des représentants d'associations de cyclistes, le 14 février. Le premier aménagement concerne le secteur Cerdan-Cusset. Il a pour but de résoudre plusieurs points noirs, dont le franchissement du boulevard périphérique, l'insertion dans les bretelles des échangeurs ou le franchissement du canal de Jonage. La voie verte sur le pont de Cusset deviendra piste cyclable bidirectionnelle rue du 4 août-1789, et redeviendra voie verte avenue Marcel-Cerdan. Plus de 7 mois de travaux sont prévus, à partir de ce mois d'avril. L'autre projet est prévu rue Baratin et rue Decorps. A partir de fin 2019, les travaux consisteront à aménager une bande cyclable à contresens (partie nord de la rue Pierre-Baratin) puis des bandes cyclables de chaque côté de la rue (dans la partie sud de la rue) et à élargir le trottoir. ●

GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

Impressionnantes démolitions rue Jean-Bourgey ! Des camions, des tractopelles, des palissades, des ouvriers, des conducteurs, des échelles, des pans de murs grignotés, des projections d'eau pour limiter la poussière, des gravats qui s'amoncellent... À l'angle des rues Francis-de Pressensé et Jean-Bourgey, la phase 2 des démolitions de l'opération Gratte-Ciel centre-ville s'étalera jusqu'à la fin 2019. ●



HOMMAGE Une plaque à la mémoire des familles Rubin et Ast. Au numéro 112 de la rue Anatole-France, passants et habitants peuvent désormais s'arrêter pour lire la plaque commémorative, en mémoire des familles juives Rubin et Ast, victimes de la barbarie nazie. Elle a été dévoilée et inaugurée le 28 février, notamment en présence du maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret, d'élus, d'Alain Rubin, descendant, et de nombreux élèves du collège Victor-Duruy, de Châlons-en-Champagne, qui avaient fait le déplacement jusqu'à Villeurbanne. Avec leur professeur de lettres, ces derniers ont reconstitué l'histoire de la jeune Solange Ast, arrêtée, transférée en camps et morte en déportation. « Elle était comme nous : élève dans le même établissement. Elle était joyeuse, sportive et on a pu imaginer qui elle était à travers ses lettres notamment. On a compris son histoire et beaucoup appris sur la guerre, la déportation, les camps... », a résumé une élève. ●

[l'essentiel]

RUE DU 8-MAI-1945

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET AU CADRE DE VIE

Avec la rénovation de la résidence Pranard et l'aménagement du Terrain des Sœurs, le quartier des Buers est en pleine transformation. Pour accompagner ces changements, la Métropole de Lyon réalise des travaux sur les rues environnantes, notamment sur celle du 8-Mai-1945, qui traverse tout le quartier sur 1,6 km. Au programme : ralentissement de la vitesse des voitures et création de liaisons piétonnes et cyclistes. Une première phase d'interventions est en cours : la sécurisation du carrefour rue du 8-mai et rue Bouvier, la mise en place d'une zone 30 avec double-sens cyclable, la création de bandes cyclables sur la rue du 8-Mai, entre la rue Proudhon et la rue Francis-de-Pressensé. De fin avril à août, des travaux interviendront rue de la Feysine, avec une réduction de la voie de circulation et la création d'une piste cyclable à double sens, séparée des piétons et des voitures. À partir de l'an prochain, les travaux de requalification concerneront la rue du 8-mai-1945 (au nord de la rue Dupeuble), la place des Buers, la rue de la Boube et son prolongement. ■



▲ Rue de la Feysine (à savoir séquence 1 du projet)



▲ Rue du 8-mai-1945 entre rue Proudhon et rue de Pressensé (à savoir séquence 5 du projet)



PLACE GRANDCLÉMENT

Des aménagements testés à partir de l'été

Les habitants sont invités à faire entendre leur voix et leurs souhaits sur les futures fonctions et usages de la place Grandclément. Et, dans la foulée, à partir de cet été, des aménagements transitoires seront testés pendant un an.

Quel emplacement pour la buvette ? Quel type de mobilier ? Quels espaces ludiques pour les enfants, les adolescents ou les personnes âgées ? Quel équipement pour l'accueil d'événements ponctuels ? Comment intégrer la présence de l'eau ?... Le devenir de la place Grandclément fait l'objet d'une intense réflexion, à laquelle sont associés les habitants, invités à donner leur avis. La concertation, commencée en 2016, a montré leur désir d'en faire un véritable lieu de rencontre et de convivialité, avec une présence renforcée de la végétation et de la fraîcheur. Cette concertation se poursuit, avec trois ateliers vendredi 5 avril, sur inscription⁽¹⁾, un atelier sur la place samedi 6 avril de 11 à 17 heures, ouvert à tous sans inscription. Un dernier rendez-vous se tiendra vendredi 3 mai de 15 à 20 heures, toujours sur la place, pour alimenter la réflexion des architectes-paysagistes et finaliser les scénarios possibles. Ensuite, place à l'expérimentation, pour décider de ce qu'on gardera ou pas, dans la version définitive de la place. Dès cet été, des aménagements transitoires et évolutifs, issus des propositions du printemps, seront testés grandeur nature, pendant un an. De son côté, dès ce mois d'avril, la Ville va faire installer 40 jardinières de plantes arbustives et de vivaces, qui viendront compléter la part de végétation apportée par les grands pots, sur la partie Est de la place. « Au cours de cette année, les habitants donneront leur avis et des évolutions pourront intervenir au fur et à mesure. L'année suivante, il n'y aura plus de changement, en attendant la suite des opérations et le début des travaux définitifs en 2022 », indique Delphine Laforge, cheffe de projet à la Métropole. ■

⁽¹⁾ Trois ateliers de 12 h à 14 h, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, à la Maison Berty-Albrecht - inscription : concertation.grandclément@grandlyon.com

Vite vu, vite lu

• **STOP !** Les TCL luttent contre le harcèlement sexiste. Une page dédiée aux signalements des atteintes sexuelles sur le réseau des transports publics est disponible sur le site tcl.fr et prochainement sur la nouvelle application TCL. L'objectif : permettre aux victimes ou aux témoins de signaler ces agressions. • **VITAL** L'application gratuite **Sauv Life vise à augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque**. Le Samu 69 de Lyon peut guider les citoyens volontaires, inscrits sur l'application et proches d'une victime d'arrêt cardiaque, à effectuer les gestes qui sauvent. Une action, même imparfaite, vaut mieux qu'aucune action... • **SOCIAL** Un projet d'habitat participatif en vue sur le site de l'Autre Soie. La société coopérative Habitat et Partage lance un projet d'habitat participatif de 16 logements à l'Autre Soie, rue Alfred-de-Musset. A la clé : valeurs de solidarité, d'entraide et de convivialité entre voisins, en cohérence avec l'esprit des lieux.

VIOLENCES CONJUGALES

Un dispositif de mise à l'abri, en cas d'extrême urgence

L'association Viffil SOS Femmes a mis en place un dispositif permettant à la police de contacter des permanents de l'association, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. L'objectif : mettre immédiatement à l'abri les femmes victimes de violences, en cas d'extrême danger. En six mois, l'association, basée à Villeurbanne, a été alertée 83 fois dans le Rhône.



Le 8 mars dernier, journée internationale pour les droits des femmes, les responsables de l'association villeurbannaise Viffil SOS Femmes ont fait connaître le bilan d'un dispositif expérimental et inédit de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales. De juillet 2018, date de la mise en place de ce dispositif, à décembre 2018, la police et la gendarmerie du Rhône ont signalé 83 cas de femmes « en danger imminent », en appelant l'association, qui assure tous les jours une astreinte 24 h/24. « Ce sont des travailleurs sociaux de terrain qui répondent et connaissent

bien la problématique. Cela permet de gagner du temps, de permettre aux autorités de se consacrer aux enquêtes et à nous d'évaluer la situation et d'accompagner ces femmes, qui sont immédiatement mises à l'abri dans des structures collectives », souligne Elisabeth Liotard, directrice de l'association. Vingt-huit femmes et 44 enfants ont ainsi été mis en sécurité. « L'urgence est pour une durée de 5 jours. Ensuite, nous cherchons des solutions plus adaptées et continuons notre travail de suivi. L'important est de créer un lien avec la femme victime de violences. Il y a souvent plusieurs allers-retours avant qu'elle puisse

partir définitivement », ajoute Céline Josserand, responsable de l'hébergement et elle-même en charge de cette permanence téléphonique. L'expérimentation est reconduite jusqu'à la fin de l'année. « Le nombre de morts violentes au sein du couple a augmenté. En 2018, 119 femmes ont été tuées et, entre le 1^{er} janvier et le 8 mars, elles sont déjà 30 à avoir subi ce sort, laissant 38 enfants orphelins de mère », rappelle Elisabeth Liotard, directrice de l'association créée il y a bientôt 40 ans. ■

+ Viffil SOS Femmes
156, cours Tolstoï
tél. : 04 78 85 76 47.

EN BREF

LE CENTRE DE CHAMAGNIEU ÉLARGIT SON ACCUEIL

Avec son château et son parc clos de 32 hectares, le centre de plein-air de Chamagnieu, propriété de la Ville située dans l'Isère, accueille chaque année environ 3000 petits Villeurbannais en classes vertes et en centre aéré. Pour diversifier son offre et faire bénéficier des lieux à davantage de monde, le centre de Chamagnieu accueillera désormais des élèves à la journée, des séjours en mini-camps pendant les vacances scolaires et des groupes en formation, aux métiers de l'animation par exemple.

L'INTERQUARTIERS LA SOIE LANCE UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS

Dans notre numéro de février, nous avons omis par erreur l'interquartiers Carré de Soie dans l'article consacré à la démocratie participative à La Soie. L'interquartiers, même s'il n'a pas le statut de conseil de quartier, intervient dans le secteur depuis 2002. Son expertise a été précieuse à chacune des étapes de réflexion et de concertation qui ont permis la transformation de La Soie.

Force de propositions, l'interquartiers vient de lancer l'Atelier permanent de l'Autre Soie, dont l'objectif est de suivre l'évolution du secteur et d'échanger avec les acteurs du développement local et les habitants dans un esprit participatif.

Les rencontres auront lieu le dernier mercredi du mois, à 18h30, dans les locaux de l'Autre Soie, 2, rue Alfred-de-Musset.

• **TERRAIN DES SŒURS** Le siège régional d'un groupe immobilier à la place de l'hôtel. Le Terrain des Sœurs devait accueillir – en plus de logements, d'un équipement petite enfance et d'un parc – un hôtel 3 étoiles. C'est finalement un bâtiment de 5 000 m² de bureaux qui est annoncé. Le groupe immobilier Demathieu & Bard y installera sur 3 000 m² ses directions régionales, regroupant 120 salariés. Une brasserie de 300 m² verra également le jour. • **RASSURANT** Les HCL lancent Urgence sein. Ce dispositif a pour double fonction d'apporter une réponse rapide aux femmes qui détectent une anomalie sur un sein et de limiter l'angoisse en période d'attente de résultats médicaux. Tél. : 04 72 11 88 99.

• **INVESTIE** La créativité pour embellir le quotidien. Une vingtaine d'internes de la Cité scolaire René-Pellet termine une résidence artistique de deux ans, conduite avec Cendrine Genin, plasticienne. Deux fois par semaine, les élèves, de l'école primaire au lycée, ont participé à des ateliers. Cet établissement accueille des enfants souffrant de déficience visuelle ou encore de dysphasie.



17^e cérémonie d'hommage aux victimes du génocide arménien

La commémoration du génocide arménien aura lieu mardi 23 avril, d'abord place Mendès-France, puis à l'hôtel de ville. Chacun peut y participer, pour apprendre, ou pour se souvenir.

À Villeurbanne, un mémorial du génocide arménien de 1915 a été inauguré en 2005. Il se situe à deux pas des Gratte-Ciel, place Mendès-France. Six fenêtres du monument rappellent en mots, découpés dans l'acier, la tragédie qui a provoqué la mort d'1,3 à 1,5 million de personnes, entre 1915 et 1917. « Par sa présence, par son message, chacune de ses fenêtres fera du mensonge une chose insignifiante et absurde », avait

souligné Jean-Paul Bret, pointant la négation du génocide des Arméniens par l'Etat turc. C'est devant ce mémorial, qui a précédé de 14 ans la Journée nationale en mémoire des victimes du génocide des Arméniens (lire ci-dessous), qu'habitants et élus villeurbannais se recueilleront une nouvelle fois, le 23 avril, à 18 h 30. A partir de 19 heures, dans les salons de l'hôtel de ville, la cérémonie officielle se poursuivra. « Jacky Nercessian,

comédien à la filmographie impressionnante, lira un extrait de l'admirable et terrible poème Les alliés sont en Arménie, écrit par Max Jacob, en 1916. Puis des notes s'échapperont d'un violoncelle, celui d'Astrig Siranossian, concertiste internationale », souligne Sonia Bove, en charge de cette cérémonie. La culture sera donc une nouvelle fois conviée pour se remémorer ce que fut le premier génocide du 20^e siècle, pour saisir ce qu'est le crime de masse, pour approcher la douleur des descendants, pour évoquer le négationnisme et enfin pour partager la mémoire d'un fait historique. ■



EN FRANCE, LE 24 AVRIL DEVIENT JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN, a annoncé le chef de l'Etat français, Emmanuel Macron, le 5 février, à Paris. La France a reconnu officiellement, en 2001, le génocide arménien. Celui-ci est commémoré chaque année en Arménie et dans le Haut-Karabakh, province arménienne. La Turquie a condamné l'instauration de cette journée de commémoration. Elle conteste le fait d'une volonté systématique d'exterminer les Arméniens et par conséquent rejette le terme de génocide. Pour un rappel des faits historiques : entre 1,3 et 1,5 million d'Arméniens ont été tués de manière systématique à la fin de l'empire ottoman, entre 1915 et 1917. Le génocide demeure l'un des plus effroyables crimes de masse, planifiant la mort d'un groupe, détruisant ce qui fonde sa culture et effaçant le lien avec son territoire. ■

EN BREF

VIVA INTERACTIF, TOUT NOUVEAU, TOUT BEAU

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous... Viva Interactif fait peau neuve. Depuis le 7 mars, le site d'informations en ligne de la ville propose une nouvelle mise en page. Plus claire, plus ergonomique, elle vous permet d'accéder à encore plus d'informations sur le quotidien de votre commune. Riche en photos, vidéos, dossiers, mode de lecture zen, Viva Interactif nouvelle formule est plus lisible, plus simple d'utilisation. Vous pourrez toujours y consulter la version en ligne du magazine Viva, retrouvez vos rubriques d'actualités, d'histoire, nos bons plans et, bien sûr, l'agenda pour découvrir la richesse de la vie associative, sportive et culturelle villeurbannaise.

➕ A découvrir sur viva.villeurbanne.fr

DON DU SANG « GOURMAND » ET ESCAPE GAME

L'Etablissement français du sang organise une collecte de sang originale mardi 30 avril : « Villeurbanne Gourmand ». Cet événement se déroulera devant l'hôtel de ville de Villeurbanne, de 11h à 18h. Les commerçants des Gratte-Ciel ont été associés et proposeront des collations aux donateurs. Des étudiants de l'Université Claude-Bernard Lyon 1 organisent un escape game les 25 et 26 avril afin de promouvoir la collecte du 30 avril et d'inciter les étudiants du campus de la Doua à donner leur sang. Inscriptions par mail à escapecampus.contact@gmail.com ou sur la page Facebook Escape Campus. Tarif de l'escape game : 7 euros.

PENSEZ À VOS PASSEPORTS MAINTENANT !

Un voyage cet été ? N'attendez pas la dernière minute pour faire vos démarches afin d'obtenir un passeport ou de renouveler votre carte d'identité ! Il est impératif de prendre rendez-vous pour déposer une demande de carte d'identité ou de passeport. Prenez rendez-vous dès à présent, en vous rendant à la mairie, ou en effectuant votre démarche en ligne sur : villeurbanne.fr.



NATURE EN VILLE

Deux parcs font le printemps

Is sont deux éléments centraux des projets du Terrain des Sœurs (Buers nord) et de Villeurbanne la Soie. Dans ces deux nouveaux quartiers, deux parcs de bonne taille sont accessibles au public ou en passe de l'être, comme le parc Elie-Wiesel qui ouvrira en mai. Une rangée de cerisiers à fleurs, deux aires de jeux pour les enfants, des arbustes plantés en îlots, une allée traversante en diagonale... Avec ses 4300 m², il ne manque pas de caractère et va contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants du Terrain des Sœurs et, plus généralement, de ceux du quartier des Buers. Sur le terrain, un jardin partagé de 520 m² permettra aux habitants volontaires de faire pousser fruits et légumes.

Changement de quartier et direction Villeurbanne la Soie, où le parc Jorge-Semprun vient d'ouvrir au public. Bancs,

tables de pique-nique, aires de jeux pour les enfants, hôtel à insectes... Le bois domine. Sur une surface de plus de 5000 m², on compte 300 m² d'espaces plantés, une grande pelouse et trois potagers collectifs destinés aux habitants. Niché au cœur du quartier et protégé de la circulation automobile, ce nouveau parc sera mitoyen du futur groupe scolaire Simone-Veil, avec une entrée directe juste en face des jeux pour les enfants. ■



▲ Parc Elie-Wiesel et parc Jorge-Semprun.

SENIORS

SOUVENIRS DE TABLE

L'association lyonnaise Santé goût terroir œuvre pour une meilleure alimentation, garante d'une bonne santé et de la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, elle va mener un travail de longue haleine dans le quartier des Buers-Croix-Luizet, avec le soutien de la Ville et du CCAS. L'objectif : améliorer nos modes d'alimentation à la lumière de l'évolution des pratiques depuis 70 ans et construire, autour de ce thème, un projet intergénérationnel. Les personnes âgées qui souhaitent apporter leur témoignage sur la façon dont a évolué notre alimentation, sur leurs recettes d'autrefois, les ingrédients et produits utilisés, les ustensiles de cuisine, etc., sont invitées à raconter leurs souvenirs, en écrivant à l'association Santé goût terroir - 2 place Tobie-Robatel - 69001 Lyon ou à guillaumat.laurent@gmail.com ■

+ www.sante-gout-terroir.com

LA MISSION ACCUEILLIR À VILLEURBANNE REND SON RAPPORT

La mission Accueillir à Villeurbanne présentera le rapport final de ses travaux mardi 9 avril à 18 h 30 au Rize, 23 rue Valentin-Haüy. Damien Carème, maire de Grande-Synthe et co-fondateur de l'Association nationale des villes et territoires accueillants, a répondu présent à l'invitation et témoignera de son expérience. La soirée se déroulera en présence de Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, de Cédric Van Styvendael, pilote de la mission Accueillir à Villeurbanne, et des membres du jury citoyen. La soirée est publique mais sur inscription : lison.leneveler@mairie-villeurbanne.fr (nombre de places limité).

NOUVEAU

CONNAISSEZ-VOUS LE PETIT MARCHÉ DE LA SOIE ?

À quelques pas de la station de métro la Soie, un nouveau petit marché de producteurs prendra désormais place chaque jeudi après-midi, à partir du 18 avril, sur l'esplanade Miriam-Makeba. Fruits et légumes de saison, fromages, miel, viandes et herbes aromatiques seront en vente sur les étals d'une dizaine de producteurs. Des producteurs de l'agglomération,

retenus par la direction municipale du Développement économique, de l'emploi et de l'insertion. Béatrice, Elise, Christian, Véronique, Georges ou Amandine s'engagent à être des forains respectueux de l'environnement : il n'y aura pas de déchets sur l'esplanade à la fin du marché. ■

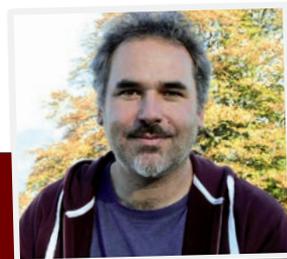
Esplanade Miriam-Makeba, les jeudis de 15 h à 19 h.





INTERVIEW

Fabrice Dhume,
membre du collectif CRISIS



Déjà très active dans la lutte contre les discriminations, la ville de Villeurbanne vient de lancer une nouvelle action sur 3 ans pour identifier et réduire les inégalités et les discriminations à l'orientation scolaire. Le sociologue Fabrice Dhume, membre du collectif CRISIS (Coopérative de recherches impliquées et d'interventions sociologiques), spécialiste du sujet, décrypte les enjeux de cette expérimentation.

Qu'entend-on par discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire ?

Fabrice Dhume : La discrimination est une sélection fondée sur

Grenoble avec l'équipe d'un collège sur les bulletins scolaires. Il s'avère que les appréciations sont biaisées en fonction du genre, de l'origine supposée et du milieu social.

Discriminations : « A notes égales, la façon d'orienter les élèves est différente »

ZOOM SUR

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS SCOLAIRES À L'ORIENTATION : UN PROJET SUR 3 ANS

Son origine, son genre, le milieu social de sa famille, un handicap... autant de facteurs qui peuvent entraîner inégalités et discriminations. Cela peut malheureusement être vrai tout au long de la vie, mais il est des moments charnières, comme l'orientation scolaire. Un sondage réalisé à Villeurbanne en 2013 établissait qu'après l'emploi et le logement, les discriminations vécues à l'école étaient citées par 20 % des personnes sondées. Cette préoccupation a aussi émergé d'une démarche de prévention du décrochage scolaire menée dans le quartier du Tonkin.

La Ville a donc décidé de lancer une action de lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire. D'une durée de 3 ans, cette démarche est soutenue financièrement par la Ville et le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Elle cible les orientations de fin de 3^e qui cristallisent une grande partie des inégalités d'orientation scolaire, en fonction du milieu social et de l'origine migratoire, mais aussi du genre.

Le projet prévoit d'associer les collèges et les lycées publics, les services d'orientation scolaire, dont le CIO, les élèves et leurs parents, les partenaires de l'accompagnement scolaire, afin d'agir sur les processus de production d'inégalités et de discriminations à l'orientation. Il débutera par une étape de diagnostic et d'analyse des pratiques, puis par la mise en place d'actions qui seront menées avec des formateurs, experts et chercheurs. La Ville pilotera le projet, en partenariat avec l'Académie de Lyon. Dès la rentrée prochaine, des dispositifs « Ouvrir la voix » permettront d'informer et de recueillir les paroles des collégiennes et collégiens.

des critères illégitimes (ethno-raciaux, sexe, etc.). Dire qu'elle est multifactorielle, c'est reconnaître que ces critères sont rarement indépendants l'un de l'autre : les inégalités sociales se conjuguent avec des hiérarchies de fait entre hommes et femmes ou selon l'origine présumée. Concernant l'école, les sciences sociales ont longtemps abordé les inégalités en termes d'"échec scolaire" et d'"inadaptation" des enfants d'immigrés (notamment les garçons) aux attendus scolaires. Mais cette approche, parfois emprunte de pré-supposés culturalistes, tient dans l'angle mort la responsabilité de l'institution dans la production des inégalités. C'est l'enjeu d'aborder les choses en termes de discriminations multifactorielles.

Ces discriminations sont-elles générées ?

Les filles d'origine immigrée réussissent en moyenne souvent mieux que les garçons de même origine, et parfois même que les filles d'ascendance française. Cela ne veut pas dire qu'elles échappent aux discriminations. J'ai travaillé à

A notes égales, la façon d'évaluer les élèves est différente, ce qui influe sur l'orientation.

En quoi la démarche initiée à Villeurbanne est-elle inédite ?

Le projet est de creuser ces questions de discriminations avec les professionnels. Il est nécessaire qu'ils soient sensibilisés afin de prendre conscience de ces mécanismes. Le rapport à la question ethnographique reste compliqué en France, et particulièrement à l'école. Il faut donc ouvrir ce chantier pour essayer de faire évoluer les pratiques. Cela ne peut se faire sans les premiers concernés, les élèves et les parents. Le projet villeurbannais vise à permettre aux personnes qui subissent ces violences – car les discriminations sont une grande violence – d'ouvrir la voix et de contribuer à changer les choses. Ces voix sont souvent peu présentes dans les organes de représentation de parents d'élèves. Et les questions de genre, d'inégalités sociales ou ethno-raciales sont souvent traitées séparément. A Villeurbanne, la démarche est inédite en ce sens qu'elle va chercher à prendre en compte toutes ces questions. ■

En forme sur ordonnance : prescription renouvelée

Remettre sur le chemin de l'activité physique des personnes souffrant d'une affection longue durée est l'objectif du dispositif En forme sur ordonnance. Un an après le début de cette expérimentation lancée par la Ville, le succès est bel et bien au rendez-vous.

Dans la salle claire qui surplombe la piscine du centre nautique Etienne-Gagnaire, un groupe d'une douzaine de personnes participe à une séance de sport, encadrée par Camille Parente, enseignante en activité physique adaptée, au sein de la direction du Sport. Ballons, cerceaux, raquettes, élastiques... De nombreux objets permettent de varier les exercices et de travailler en douceur le renforcement musculaire, la souplesse, l'équilibre, l'endurance... Autant d'objectifs du dispositif En forme sur ordonnance, lancé par la Ville il y a un an⁽¹⁾, dans le cadre de sa lutte contre les inégalités sociales de santé.

Pionnière dans le Rhône, elle a choisi de mettre en place et de financer ce programme spécifique pour les personnes concernées. À savoir, des patients souffrant d'une affection longue

durée (diabète, obésité, maladie cardio-vasculaire...) et éloignés de l'activité physique, à qui leur médecin peut désormais prescrire des séances d'activité modérée. « *Au bout d'un an, les résultats sont très positifs et nous avons décidé de poursuivre l'expérimentation* », souligne Samuel Raymond, directeur adjoint du service du Sport. « *Il y avait 7 médecins partenaires au début, nous en sommes à 17. Les bénéficiaires sont plus de 40, inscrits à 2 séances par semaine* ». Camille Parente, qui accompagne le groupe et réalise des bilans réguliers, est formelle : « *Les progrès et les bénéfices sont rapides, sur le plan physique, mental et même positifs sur la confiance en soi et l'estime de soi* ». Les 6 premiers mois sont gratuits et une participation financière de 75 euros est demandée pour les 6 mois suivants (avec la possibilité



d'un tarif solidaire). « *L'objectif est d'amener ces patients à prendre conscience de l'importance de l'activité et que, peu à peu, ils aient envie de modifier leur façon de vivre quotidienne et de continuer leurs efforts dans un autre cadre, notamment associatif. Il y a plein de sports doux à Villeurbanne !* », ajoute Samuel Raymond. ■

⁽¹⁾ Action menée par la direction du Sport et celle de la Santé publique.

EN CHIFFRES

17 médecins partenaires

40 patients en ALD (affection longue durée)

75 euros pour les 6 mois suivant les 6 mois gratuits

MONTERRAT

Conductrice de bus, à la retraite depuis un mois

« *Je ne faisais plus d'activité physique depuis longtemps. J'ai traversé des épreuves ces derniers temps et quand mon médecin m'a proposé d'intégrer ce programme, je n'ai pas hésité. J'ai commencé en novembre et j'ai tout de suite ressenti les bienfaits, autant sur le corps que sur l'esprit. C'est décidé, je vais continuer la marche nordique que j'ai découverte ici et qui me convient bien.* »



SABRINA

Aide à domicile

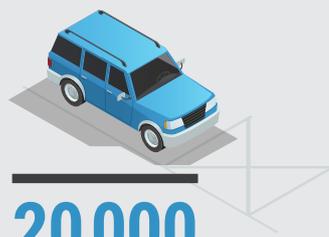
« *Il y a quelques mois, j'étais obèse. Avec de la volonté, un régime alimentaire et cette activité physique depuis septembre, j'ai perdu 18 kilos et j'ai bien l'intention d'en perdre encore autant. Participer à ces séances collectives m'a redonné le goût de l'exercice et je marche énormément. Et il y a une bonne ambiance, on se retrouve avec plaisir, chacun fait à son rythme, sans jugement.* »



[l'essentiel]

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les règles concernant les infractions au stationnement ont changé. Avant cette date, tout contrevenant s'exposait à une amende forfaitaire de 17 euros. Ce sont désormais les communes qui fixent individuellement le montant des sommes à payer pour défaut de paiement. Premier bilan, un an après la mise en place de ce système.

Pour son forfait post-stationnement (FPS), Villeurbanne a opté pour un montant modéré de 32 euros, qui a dû tenir compte des tarifs appliqués chez le voisin lyonnais (35 ou 60 euros selon les secteurs). Ce FPS – qui a donc remplacé l'ancien « PV » –, correspond au montant d'une journée complète de stationnement. « Notre objectif a toujours été de mieux gérer l'espace public. Nous avons anticipé dès 2012 en lançant le plan de stationnement et la première vignette résident », explique Didier Vuillierme, adjoint à la Sécurité, à la prévention, à la



20 000

PLACES DE STATIONNEMENT

5 300

PLACES PAYANTES

(6000 LE 1^{ER} JUILLET PROCHAIN AVEC L'EXTENSION, VOIR 2^E INFOGRAPHIE)



Taux d'occupation moyen des emplacements payants à Villeurbanne

DE 6H À 7H30 :

79%

EN 2018

82%

EN 2017

L'APRÈS-MIDI :

72%

EN 2018

74%

EN 2017

TAUX DE SATURATION ESTIMÉ À

85%

STATIONNEMENT

Moins de verbalisations,

voirie et aux déplacements urbains. Les changements liés à l'arrivée du FPS ont été accompagnés à Villeurbanne d'évolutions qui s'adaptent aux besoins de chacun. Ainsi la vignette résident, qui se voit appliquer une réduction de 30% pour les détenteurs d'un abonnement TCL ou TER. Ou les professionnels de santé, qui ont désormais une réglementation spécifique, élaborée avec leurs représentants : dans le cadre de leurs visites à domicile, les 192 médecins ou infirmiers inscrits bénéficient d'une heure et demie de gratuité depuis le 1^{er} octobre 2018. Le stationnement payant à Villeurbanne concerne actuellement 5300 places de

surface, sur un total d'environ 20 000 places. Même en ajoutant les 700 places qui deviendront payantes le 1^{er} juillet 2019 dans le quartier des Maisons-Neuves, la ville conserve plus des deux tiers de ses places gratuites. « Dans les secteurs payants, on constate une bien meilleure rotation des véhicules et il est plus facile d'y trouver du stationnement. C'est un atout considérable pour les habitants comme pour les commerçants », poursuit Didier Vuillierme. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes. Le taux de respect du stationnement payant est monté en 2018 à 69% (51% pour les seuls usagers horaires, ceux qui ne possèdent pas de vignette résident).

« Dans les secteurs payants, on constate une bien meilleure rotation des véhicules et il est plus facile d'y trouver du stationnement. C'est un atout considérable pour les habitants comme pour les commerçants. »

Didier Vuillierme, adjoint à la Sécurité, prévention, voirie et déplacements urbains

Un chiffre élevé qui s'explique en partie par l'effet pédagogique de l'action menée par la Ville dans la durée. Le taux d'occupation a lui baissé : de 82 à 79% le matin entre 6 heures et 7 h 30, de 74 à 72% l'après-midi. « Quand il y a rotation des véhicules, il y a de la vie, c'est bon pour le commerce. Les études estiment qu'au-dessus de 85% de taux d'occupation, un quartier est saturé. On voit bien que c'est loin d'être le cas à Villeurbanne », explique Didier Vuillierme.

Et si les automobilistes paient leur stationnement, il y a plus d'argent dans les horodateurs. En 2017, Villeurbanne avait collecté 1,4 million d'euros. Avec l'arrivée du FPS en janvier et l'extension



Taux de respect du stationnement payant

60%
AVANT LA RÉFORME
(MISE EN PLACE DES FPS
AU 1^{ER} JANVIER 2018)

69%
APRÈS LA RÉFORME
(CHIFFRES D'AVRIL 2018)



39 000
PV EN 2018

49 000
FSP
(FORAITS
POST-STATIONNEMENT)
EN 2017

Extension des places payantes

+700
PLACES PAYANTES

À PARTIR DU
1^{ER} JUILLET 2019



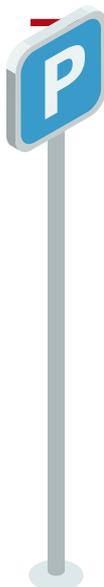
QUARTIER DES MAISONS-NEUVES



plus de places disponibles

du stationnement payant dans le secteur Mozart-Lakanal en octobre, ces recettes pour la Ville ont grimpé à 1,9 million en 2018. Villeurbanne avait été la première ville de la métropole à dématérialiser les paiements. L'an passé, ce mode de règlement du stationnement payant a été multiplié par deux : 14% des automobilistes l'ont adopté. Il permet de payer au plus juste, grâce à son smartphone.

Le meilleur respect du stationnement payant a pour corolaire la chute du nombre de verbalisations. 49000 procès-verbaux avaient été dressés en 2017. Il n'y a eu "que" 39000 FPS en 2018, soit une baisse d'environ 20%. Ces FPS ont entraîné 1 239 recours. ■



Parking Raphaël-de-Barros : des améliorations en vue

La nouvelle organisation du parking de-Barros, en septembre 2018, n'a pas donné entière satisfaction. La Ville a donc décidé de revoir le fonctionnement de cette aire de stationnement située en plein centre-ville. « *Ce parking était peu utilisé, son usage n'a pas été compris. Nous allons revoir sa signalétique et ses modes de tarification. Il faut savoir s'adapter* », estime Didier Vullierme, adjoint à la Sécurité, à la prévention, à la voirie et aux déplacements urbains.

L'ouverture du parking sera avancée à 7 h 30 (au lieu de 9 heures). L'heure de fermeture restera inchangée à 23 heures, mais la sortie restera possible jusqu'à 1 heure du matin. Pour faciliter les usages quotidiens des équipements voisins (Maison du livre, de l'image et du son,

équipements sportifs, CCVA...), la gratuité passera de 1 heure à 2 heures. La tarification ne débutera qu'à partir de 2 heures de stationnement.

Pour les personnes se rendant à des spectacles en soirée, le forfait va baisser de 4 à 3 euros. Ce tarif s'appliquera sept jours sur sept, de 19 heures à 1 heure du matin, ce qui rendra le parking Raphaël-de-Barros également accessible aux spectateurs du TNP.

La gratuité sera conservée lors des manifestations municipales, comme lors de la Fête du livre jeunesse des 6 et 7 avril.

Ces dispositions ont été adoptées lors du conseil municipal du 21 mars dernier. Elles entrent en application le 1^{er} avril.



[vu]

Gratte-Ciel centre-ville De démolitions en constructions, le projet avance

La nature a horreur du vide et les artistes aussi, qui ont fait de la rue Léon-Chomel et de ses immeubles vacants leur terrain d'expression. Mais l'art urbain, ses graffs et ses tags sont éphémères et leurs auteurs vont devoir investir d'autres lieux de création. Après une période de préparation du chantier et de nettoyage, lancée en octobre dernier, la phase de démolition des bâtiments a commencé fin février et devrait se terminer fin 2019. Les opérations de désamiantage et les démolitions se font les unes à la suite des autres. Elles ont commencé par la partie nord (2 à 4, rue Jean-Bourgey et 1 à 7, rue Léon-Chomel) et dans ce secteur place nette sera faite fin mai. Une occupation temporaire des lieux est également prévue, avec la mise en place d'animations. Cette transformation marque une étape importante dans le projet Gratte-Ciel centre-ville, qui avance sur d'autres fronts : la rentrée 2019 verra la livraison du complexe sportif ; les enfants entreront à l'école Rosa-Parks en janvier 2020 et les premiers habitants pourront s'installer dans les 50 logements situés le long du complexe sportif et livrés dès cet été. À l'horizon 2027, le périmètre prolongera l'avenue Henri-Barbusse jusqu'à l'esplanade Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle, doublant la superficie du centre-ville.

+ Maison du projet Gratte-Ciel centre-ville
157, cours Emile-Zola - du mercredi au
vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h.







Jean-Luc Tafforeau

Le pouvoir des livres

La maison d'édition AO – André Odemard fête ses 10 ans. Son fondateur, Jean-Luc Tafforeau, y célèbre sa passion des livres, le roman noir et son grand-père.

Il sort de sa poche un petit carnet qu'il a transformé en livre. Une capsule temporaire nous projetant en 1966. Et dans le regard de Jean-Luc Tafforeau, on distingue clairement les étoiles qui brillaient déjà dans les yeux d'un petit garçon de 10 ans. « *Tout jeune, je rêvais de faire des livres. Je me souviens très bien être allé à la papeterie pour trouver un carnet qui ressemble le plus possible à un livre. J'ai écrit une histoire et imaginé une maison d'édition qui l'aurait publiée* », se souvient ce Villeurbannais de 63 ans qui, d'un jeu de gosse, a fait un métier. À l'époque de ce premier ouvrage, Jean-Luc Tafforeau a un complice : « *Mon grand-père me soutenait dans ce jeu. Il savait mon amour des livres et il m'avait construit une petite bibliothèque. Il m'avait aussi proposé d'être mon éditeur pour rire et, sur ce petit carnet, avec ses chapitres, ses pages numérotées, son sommaire, ses illustrations et même ses publicités, j'ai ajouté la*

“Mon grand-père savait mon amour des livres. Il m'avait proposé d'être mon éditeur pour rire.”

Jean-Luc Tafforeau



mention “AO éditions” pour André Odemard ». Alors en 2009, quand Jean-Luc Tafforeau décide de se lancer – pas pour rire – dans l'édition, c'est naturellement le nom de ce grand-père qui trône sur la couverture du premier livre publié.

La route de Jean-Luc Tafforeau n'a pourtant pas été pavée que de pages imprimées. Originaire de Grenoble, ce diplômé de Sciences Po Paris est d'abord maître d'ouvrage dans le logement social. Quand il arrive à Villeurbanne, en 1996, il devient informaticien. Cette même année, il envoie le texte d'un polar aux éditions Fleuve noir. Le roman est publié, pile 30 ans après la transformation du petit carnet en premier livre.

« *J'ai finalement sauté le pas en 2009, en lançant ma maison d'édition, tout en gardant à mi-temps mon activité dans le conseil en informatique* », raconte celui qui a aussi rédigé plusieurs ouvrages sur ce dernier thème. En 10 ans, AO éditions a vendu près de 14 000 livres. « *Je suis soutenu par les librairies de Villeurbanne, Fantasio et Lettres à croquer,*

et mon réseau de distribution s'étend. Je participe à de nombreux salons avec les auteurs, c'est une façon de se faire connaître que j'apprécie car on est au contact des lecteurs », explique l'éditeur.

Il est aussi partenaire de l'association villeurbannaise Dora-Suarez, qui œuvre pour la promotion du roman noir et du polar (www.dora-suarez.com) : « *Nous avons lancé une collection au format poche. Ce sont des nouvelles d'auteurs connus ou à découvrir* ». Fan de ce genre de littérature, Jean-Luc Tafforeau publie aussi les aventures lyonnaises (et à succès) du commissaire Séverac, que la plume de Jacques Morize entraîne dans tous les quartiers de la ville. AO éditions, ce sont aussi des livres sur la montagne – « *une passion de famille* » –, l'informatique, la musique, l'art, la poésie...

Et le petit garçon de 10 ans ? Il n'a pas disparu. L'an passé, il a écrit une aventure... de Bob Morane, le héros de ses jeunes années, publiée par l'éditeur belge du célèbre aventurier. Le pouvoir des livres... ■

www.ao-editions.com

[en vue]

**CANNABIS,
CONTRIBUEZ
AU DÉBAT!**

#CannabisOuvronsledébat

PARTICIPEZ.VILLEURBANNE.FR

CONSULTATION CITOYENNE

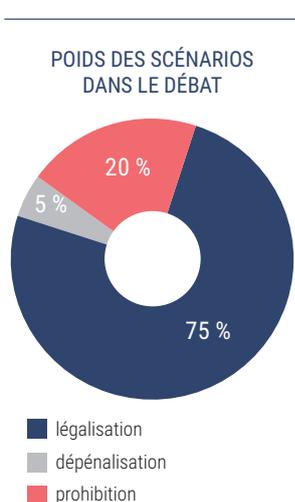
Pour une légalisation contrôlée du cannabis

Du 10 décembre 2018 au 10 février 2019, Villeurbanne a ouvert une consultation inédite autour de la consommation de cannabis et de son trafic. Deux mois de débats sur une plateforme web participative et d'échanges autour de deux tables rondes et de lives sur Facebook avec des élus et des experts : sociologues, économistes, magistrat, avocats, épidémiologiste, etc. De ces échanges sont tirés des constats partagés et des propositions synthétisées dans un livre blanc qui a été versé au Grand débat national ouvert par le Président de la République et présenté également le 21 mars dernier aux Assises nationales du Forum français pour la sécurité urbaine. Ce livre blanc est une contribution de Villeurbanne à un débat qui devrait s'ouvrir désormais au niveau national comme l'ont majoritairement demandé les participants.

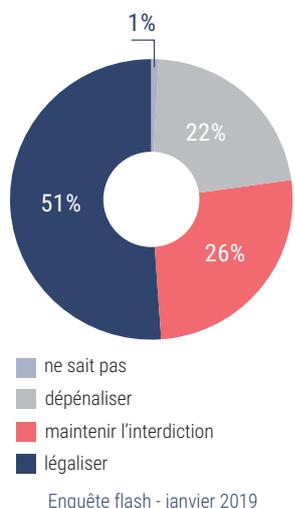
DÉBAT

La légalisation contrôlée: scénario majoritaire

Les participants ont clairement souhaité une évolution de la législation. Par conviction ou par pragmatisme, la législation actuelle ayant échoué à enrayer la consommation et les trafics.



L'ACTION LA PLUS ADAPTÉE POUR AGIR EFFICACEMENT SUR LE TRAFIC DE CANNABIS SERAIT DE :



73%

des Villeurbannaises et Villeurbannais ayant répondu à l'enquête flash⁽¹⁾ se sont prononcés en faveur d'une légalisation (51%)⁽²⁾ ou d'une dépénalisation (22%), 26% pour le maintien de la prohibition. Sur la plateforme web de concertation, 75% des contributions écrites vont dans le sens d'une légalisation contrôlée, 5% en faveur de la dépénalisation et 20% en faveur de la prohibition.

Si la frontière entre dépénalisation et légalisation n'était pas toujours très claire pour les participants, ce qui peut expliquer des résultats différents entre enquête et propositions, la prohibition continue, elle, de remporter l'adhésion d'environ un quart d'entre eux, quel que soit le support d'expression.

Au cours des deux mois de débats, 101 contributions argumentées ont été postées sur la plateforme de concertation où étaient inscrites 939 personnes. Elles ont donné lieu à de nombreux commentaires (379) et votes (562) de soutien, ou de désapprobation. 1433 personnes ont rempli le questionnaire flash diffusé en version web et papier. Les 9 ateliers, les 2 Facebook

lives et les 2 tables rondes organisées, ont également été le terrain d'échanges alimentés de témoignages et de propositions par les habitants et les différents professionnels : acteurs de la santé, de la sécurité, de l'éducation et de la jeunesse notamment. Des échanges croisés avec le regard de 9 experts (sociologues, économistes, épidémiologiste, psychologue, magistrat et avocats) invités à nourrir et éclairer le débat.

Si les constats relatifs à l'état des lieux du trafic de la consommation sur le territoire font consensus (avec des nuances en fonction de l'exposition plus ou moins forte aux trafics), les propositions pour agir, elles, s'avèrent nombreuses et hétérogènes.

Le scénario d'une légalisation occupe un poids prépondérant. Mais, surtout : « *Le constat partagé, c'est qu'il y a un échec de la répression, malgré une législation parmi les plus sévères en Europe* », résume le maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret. Si le scénario de la légalisation rencontre autant l'adhésion dans le débat, c'est avant tout parce que la politique répressive actuelle n'empêche ni la consommation, ni le trafic de cannabis. ■

⁽¹⁾ Une enquête flash a été diffusée simultanément sur la plateforme web et en version papier à partir de mi-janvier 2019.

⁽²⁾ Un sondage national Insois d'octobre 2016 donnait 52% des Français favorables à la vente de cannabis sous contrôle de l'État.

LA CONSULTATION EN CHIFFRES

2

mois de consultation : du 10 décembre 2018 au 10 février 2019

1

plateforme numérique : participez.villeurbanne.fr

5671

visiteurs

939

participants

379

commentaires

101

propositions

2301

votes

Enquête flash

1433

réponses

2

tables rondes
400 participants

9

experts

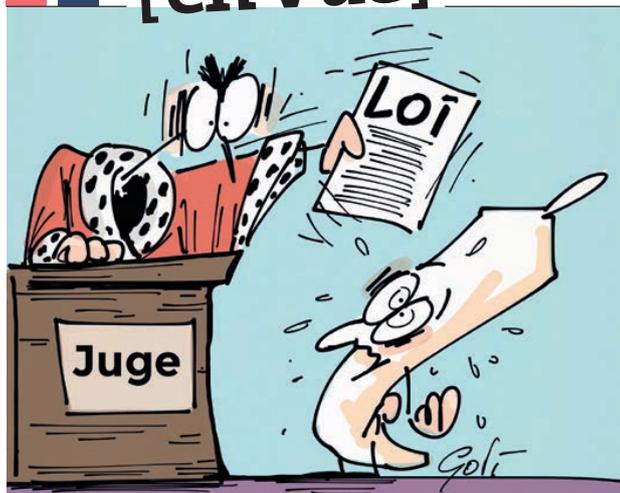
2

Facebook lives élus-experts suivis par 1010 internautes
3800 vues de vidéos plus de 400 réactions et commentaires

9

ateliers débats avec des acteurs de l'éducation, de la jeunesse, de la santé, de la sécurité, de la démocratie participative, des jeunes, des femmes.

[en vue]



L'échec de la répression : un constat partagé

100 000

C'est le nombre moyen d'interpellations par an liées au trafic pour un coût de 300 millions d'€ (Source : OFDT)

Quelle mouche a donc piqué la ville de Villeurbanne ? Le sujet des trafics est d'ordinaire tabou. « Il s'est invité aux Tables citoyennes, concertation organisée l'année dernière pour le mi-mandat, explique Didier Vuillierme, adjoint à la Sécurité. Des Villeurbannaises et Villeurbannais ont soulevé les conséquences des trafics : incivilités, dégradations, etc. »

PROPOS D'EXPERT

" La France affiche des niveaux d'usage parmi les plus élevés en Europe, avec 17 millions de personnes qui ont pris du cannabis au moins une fois dans leur vie (expérimentateurs). La tranche 18-25 ans reste la plus consommatrice, avec plus d'un jeune sur quatre déclarant avoir fumé dans l'année."

Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

En cause : le cannabis. Dont la consommation et la vente sont interdites par la loi de 1970. Une loi très répressive mais qui n'empêche pas la France d'être le premier pays consommateur de cannabis en Europe, avec 42% des 18-64 ans ayant expérimenté ce stupéfiant et 11% en ayant consommé dans l'année en 2017⁽¹⁾. Le débat a mis en avant des profils de consommateurs variés et des usages hétérogènes.

CONSOMMATION ET VENTE OSTENTATOIRES

Conséquence : le trafic augmente aussi selon la logique de l'offre et de la demande. Depuis ces cinq dernières années, il se banalise, y compris dans le centre-ville. Consommation et vente se font de manière de plus en plus décomplexée comme en témoigne cet habitant du Tonkin sur la

plateforme de concertation : « Chez nous, c'est déjà légalisé ». Bailleur social, police municipale, agents territorialisés, acteurs de l'éducation ou de la santé, jeunes lycéens ou étudiants interrogés dans le cadre d'ateliers-débats confirment les témoignages d'habitants : « Aujourd'hui, il est plus facile pour un mineur d'acheter une barette de shit qu'une bouteille d'alcool », raconte un étudiant. Récits de Villeurbannais qui parfois ne manquent pas d'humour : « A voir le nombre de fauteuils sur les trottoirs, je ne peux que constater que le trafic augmente », mais peuvent aussi révéler des situations très tendues comme celles de cette jeune femme, propriétaire depuis peu : « Je dois payer en permanence des surcoûts pour des réparations ; les charges ont explosé du fait du trafic ». Le trafic génère un sentiment d'insécurité et nuit au vivre ensemble : « Il n'y a plus ce lien

LE CANNABIS EN QUELQUES CHIFFRES

La France est le **1er** pays consommateur de cannabis en Europe. Source : Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OFDT)

48% des jeunes de 17 ans en France ont expérimenté le cannabis et **9%** sont des fumeurs réguliers. (Source : OFDT - juin 2017)

3% de la population française aurait un usage régulier du cannabis. (Source : OFDT - juin 2017)

71 tonnes de cannabis saisies dont **18** tonnes d'herbe. (Source : OFDT - juin 2017)

7€ pour un gramme de résine, **11€** pour un gramme d'herbe. (Source : OFDT - juin 2017)

Le chiffre d'affaires lié au cannabis se situerait entre **1 et 1,3** milliard d'euros par an. (Source : INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice))

[en vue]



PROPOS D'EXPERT

" Voir des gens, des gamins, qui guettent et qui dealent tous les jours en bas de chez soi, impacte les habitants dans deux grandes dimensions : le sentiment d'insécurité et le sentiment d'impuissance. [...] Ces activités génèrent une appropriation du territoire (entrée d'immeuble, coin de rue, cave, palier). [...] Ce sont des intrusions envahissantes dans la vie sociale et quotidienne d'un quartier. On ne va plus laisser les enfants jouer à proximité de ces endroits ou faire un détour pour les éviter."

Claire Dupont, sociologue et anthropologue

entre citoyens qu'il y avait avant », regrette une Villeurbannaise. Là où s'installent les points de deal, l'usage de l'espace public se modifie. Les cheminements et les habitudes s'adaptent.

41% des 1433 répondants à l'enquête flash déployée en janvier sur Internet et via Viva, ont affirmé être exposés au trafic de cannabis au quotidien. « Sincèrement, que les gens fument c'est leur problème, mais que des mineurs se retrouvent à dealer en toute impunité en cassant tout, c'est ça notre problème », explose

un Villeurbannais sur la plateforme. Les habitants concernés se tournent, excédés, vers la mairie dont ils attendent qu'elle les débarrasse de ces sources de nuisance : « En tant qu'élus de proximité, nous sommes en première ligne. C'est à nous que l'on demande de régler un problème majeur mais qui n'est pas de notre compétence », confirme Didier Vuillierme.

UN PUIS SANS FOND

Les leviers d'actions de la Ville sont effectivement circonscrits, les trafics relevant des prérogatives régaliennes de l'État. « C'est toute la question du lien avec la police nationale, dont les effectifs ont été vraiment réduits, témoigne un policier municipal. Ils ont des services spécialisés qui enquêtent et qui font des coups de filet. Ils arrivent à interpellier les plus hauts niveaux. Mais ça n'est pas visible. Parce que les gens, ce qui les intéresse c'est d'être tranquilles quand ils rentrent chez eux. »

La police municipale peut intervenir au titre du flagrant délit. Ce qu'elle fait, mais avec un constat de puits sans fond que corroborent les chiffres de la police

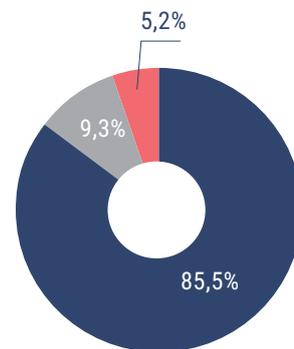
nationale : 56 kg de résine saisis entre novembre 2017 et avril 2018 au Tonkin. La répression est là, mais le problème ne fait que se déplacer. C'est « l'effet plumeau », résume le maire. « On a augmenté la courbe de nos interventions et pourtant les points de vente se multiplient et sont plus visibles, racontent des policiers municipaux. C'est comme si on vidait à la

PROPOS D'EXPERT

" J'ai chiffré le coût social du cannabis en France à 919 millions d'euros. 56 % relèvent de la répression (police, justice, prison, etc.)."

Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille

LA RÉPRESSION DU TRAFIC EST-ELLE EFFICACE ?



■ oui ■ non ■ ne sait pas

Enquête flash - janvier 2019

Selon un sondage IPSOS d'octobre 2016, 84 % des Français jugeaient la législation actuelle "inefficace" pour limiter le trafic et la consommation de cannabis.

LE CANNABIS EN QUELQUES CHIFFRES

3

pays dans le monde ont légalisé le cannabis sur leur territoire : l'Uruguay, 8 états américains et, dernier en date, le Canada.

2

En Europe, pays tolèrent et encadrent sa possession (usage dans des lieux privés en Espagne, quantité à ne pas dépasser aux Pays-Bas)

12

pays ont fait le choix de la dépénalisation : l'Allemagne, la République tchèque, la Belgique, le Danemark, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Croatie, le Portugal et la Slovénie.

PROPOS D'EXPERT

" La prohibition coûte très cher. Le budget dédié à la drogue représente 2,4 milliards d'euros dont 77 % alloués à la répression. Tout ça pour rien : la consommation de drogue ne baisse pas et le trafic se porte très bien."

Bénédictine Desforges, ancien lieutenant de police, cofondatrice du collectif *Police contre la prohibition*

petite cuillère un lavabo qui se remplit à robinet ouvert. [...] Vous arrêtez un jeune et le lendemain vous le retrouvez au même endroit ».

S'ajoutent les injonctions d'habitants sur les regroupements ou les guetteurs contre lesquels la police ne peut rien. « *Le simple fait de se rassembler n'est pas puni par la loi. Et pour approcher le guetteur, la législation est inutile. On ne peut rien faire : qu'est-ce qui empêche d'observer dans la rue ? Sinon on arrête tout le monde.* »

Autre conséquence indirecte : un sentiment d'injustice dont sont témoins les agents municipaux qui verbalisent les infractions à la circulation ou au stationnement : « *Les habitants ont l'impression qu'il n'y a pas de traitement équitable.* »

Sentiment d'injustice pour les habitants, sentiment d'impuissance pour les professionnels comme en témoignent des agents territorialisés dans une contribution écrite : « *La visibilité et la stabilité des trafics accroissent le sentiment d'abandon par certains habitants et professionnels, dont l'Éducation nationale, les polices, les bailleurs sociaux, sentiment d'impuissance aussi qui peut provoquer lassitude et démission des missions premières des professionnels.* »

« *La prohibition actuelle, très sévère, est un échec total, estime l'ancien avocat spécialiste du droit de la drogue, M^e Francis Caballero. Le trafic perdure, il finance le crime organisé, génère de la violence et ne permet pas de collecter la moindre taxe tandis que l'État paie les pots cassés.* » En écho, les 85,5% des répondants à l'enquête flash estiment que la répression du trafic n'est pas efficace. « *La coûteuse prohibition du cannabis a d'ores et déjà prouvé son inefficacité et ses effets délétères* », conclut un participant sur la plateforme de concertation. ■

⁽¹⁾ OFDT - juin 2017.

UNE PLURALITÉ DE REGARDS

Les différents ateliers et contributions écrites de professionnels ont mobilisé les témoignages et propositions de professionnels de la santé, de l'éducation, d'acteurs jeunesse, de jeunes, de lycéens et étudiants, de bailleurs sociaux, d'agents territorialisés, de services de la Ville (direction de la Prévention, médiation, sécurité, direction de la Santé publique), de responsables d'établissements scolaires et leurs équipes éducatives, de femmes, de citoyens engagés (Conseil des aînés, Conseils de quartiers). Les deux tables rondes ont réuni quelque 400 personnes avec un public varié, majoritairement de plus de 50 ans, avec de nombreux représentants des quartiers les plus concernés par les trafics de cannabis.

Les deux Facebook lives, l'un consacré aux effets du cannabis sur la santé et l'autre aux trajectoires des jeunes, interrogeant des élus et des experts, ont été suivis en direct, tout ou partie, par 1010 internautes, générant 434 réactions, commentaires et partages. Derrière l'écran : davantage d'hommes (autour de 60 % pour les deux séquences), âgés de 35 à 44 ans (un peu plus de 20 %). L'enquête flash qui totalise 1433 réponses (en ligne ou sur papier) montre une mobilisation de contributeurs aux profils variés. Avec une proportion quasi similaire de contribution de femmes et d'hommes ; une représentation de toutes les classes d'âges, avec notamment, un poids important des plus de 50 ans (39,5%). ■



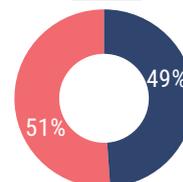
Atelier-débat avec les conseils de quartier.



Facebook live sur les conséquences du cannabis sur la santé avec Maria Melchior, épidémiologiste, Delphine Zeni, psychologue et Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé.

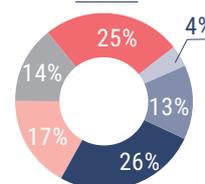
RÉPARTITION DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE FLASH

PAR SEXE



■ homme ■ femme

PAR ÂGE

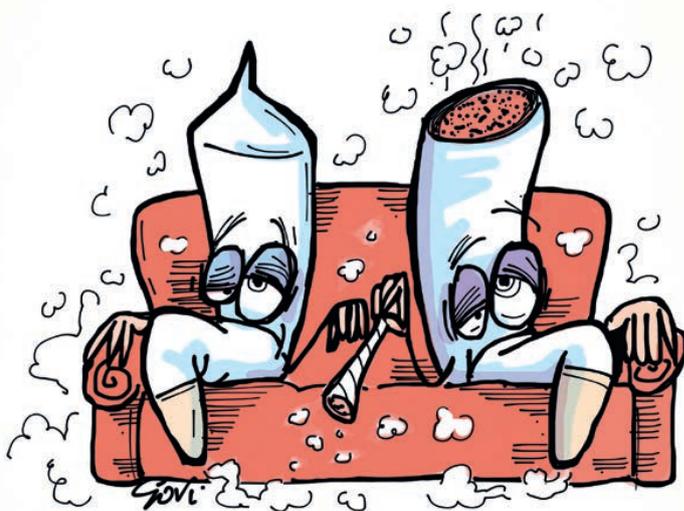


■ < 18 ans ■ 19 - 25 ans ■ 26 - 46 ans ■ 40 - 50 ans ■ 50 - 60 ans ■ > 60 ans

UNE PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE DÉDIÉE

Le bilan de Valentin Chaput, co-fondateur et co-gérant d'Open source politics (Osp), qui a accompagné la ville dans la gestion de la plateforme de participation citoyenne : participez.villeurbanne.fr

« Réussir à réunir plus de 1 000 participants en quelques semaines sans communauté préexistante est une réussite. La participation a été riche, plurielle et suivie, avec des points de vue parfois très différents et un panel de propositions suffisamment large, sans trop de redites. Les habitants ont une expertise d'usage de leur territoire, ce que la plateforme a contribué à mettre en évidence tout en participant, avec l'apport des experts, à une forme d'acculturation des publics au sujet. En cela, la démarche a permis de renouveler la manière dont le citoyen s'engage dans la vie de sa cité. » ■



TRAFIC

Des stéréotypes déconstruits

Les débats ont permis de déconstruire beaucoup d'idées reçues autour du cannabis. Dont celle concernant les revenus du trafic. La croyance en l'argent facile peut être une motivation pour entrer dans le trafic.

PROPOS D'EXPERTS

"Devant le tribunal, il sera décidé de l'infraction. [...] Vous avez parfois des peines d'emprisonnement, assorties totalement du sursis de mise à l'épreuve - qui fait que l'on voit toujours les personnes dans les quartiers - ou assorties du sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général. Dans ces deux mesures, il est possible d'obliger à des stages, à des soins, à des cures."

Elise Yamani, vice-présidente en charge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Saint-Etienne, déléguée adjointe de l'Union régionale de l'USM (Union syndicale des magistrats)

"Les parquets ne placent même quasiment plus en garde à vue les consommateurs car c'est une charge de travail et un coût disproportionnés compte tenu de l'infraction, punie au maximum d'un an de prison. Une voie alternative est souvent choisie : ils sont convoqués et entendus librement au commissariat avec une injonction de soins qui permet le classement une fois celle-ci accomplie. Sans programme relevant d'une politique de santé publique, ce n'est pas par le biais judiciaire que l'on va tarir la source des consommateurs."

Maître Arnaud Adélise, avocat à la Cour d'appel de Grenoble

« Les causes d'entrée dans le trafic peuvent être multiples : enrôlement par les plus âgés, financement de dettes, financement de dépenses de base... » Le témoignage d'agents territorialisés ayant contribué au débat rejoint l'analyse des économistes ou sociologues.

« C'est à la fois le contexte socio-économique difficile et la croyance en l'argent facile qui attirent, analyse Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité

et de la justice (INHESJ). En alimentant régulièrement les quartiers, ces réseaux offrent des activités plus accessibles qu'un stage dans une grande entreprise. » Mais loin du stéréotype du dealer plein aux as, « Le deal est une économie de la survie, explique le sociologue Michel Kokoreff. Il y a tout un imaginaire de la réussite qui consiste à voir dans le deal un moyen de mener une belle vie, synonyme de beaucoup d'argent. Mais les dealers de rue sont ce que j'appelle des "smicards du business". Comme dans toute économie, l'enrichissement est limité à un nombre



Table ronde du 15 janvier avec la sociologue Claire Duport, l'économiste Nacer Lalam, de l'INHESJ, l'avocat M^e Arnaud Adélise et la sociologue Ivana Obradovic, directrice adjointe de l'OFDT.

PROPOS D'EXPERT

" Les jeunes arrivent au trafic de cannabis la plupart du temps par l'usage. Il y a une entrée – vers 14-16 ans –, une installation dans le trafic – entre 16 et 25 ans –, mais aussi des sorties, un passage à autre chose – entre 25 et 30 ans. La question de la sortie, assez peu étudiée, montre que le trafic n'est qu'un moment d'une carrière et informe sur les possibilités d'action et de prévention."

Michel Kokoreff, sociologue, professeur à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

restreint de personnes. » Ce que confirme l'économiste Christian Ben Lakhdar : « Le trafic de cannabis est une économie de subsistance où quelques-uns s'enrichissent au détriment d'une ressource humaine malléable à merci dans un contexte hyperprécaire ».

Dans ce contexte, les mineurs sont des « proies » de choix. « Nos équipes sont témoins de l'implication de mineurs, parfois dès 10 ans, présents sur les lieux de trafic », rapportent des agents territorialisés. « Encore récemment, on a arrêté un jeune qui avait 12 ans et qui récupérait des barrettes », confie un policier municipal.

« Le recours aux mineurs s'explique pour deux raisons majeures : la première relève de l'instrumentation juridique et la seconde est liée à l'ingénuité des jeunes mineurs, analyse Nacer Lalam. Sur le plan juridique, ces mineurs sont moins susceptibles d'être incarcérés après une interpellation liée au trafic de stupéfiants, notamment avant 16 ans. » ■



UN TRAFIC BIEN ORGANISÉ

Le trafic de cannabis est une activité lucrative (plus d'un milliard d'€ de chiffre d'affaires annuel) et il est très bien organisé, jusque sur les points de vente. « Ce sont de petites PME », témoignent les policiers municipaux. La chaîne de distribution est structurée et hiérarchisée : vendeur, guetteur, nourrice, coupeur... Les habitants sont témoins de cette organisation : « Ces dealers sont déjà organisés comme une vraie petite entreprise : hiérarchie, pause déjeuner, rappel à l'ordre en cas de manquement pour la bonne marche du commerce », raconte un Villeurbannais sur la plateforme de concertation. « On parle du petit débiteur de base mais il faut savoir qu'il y a des grossistes, des gens pour garder cette drogue et les nourrices, relate une Villeurbannaise en atelier-débat. Les nourrices, c'est aussi la petite mamie qui touche sa retraite mais qui n'a pas les moyens de boucler son mois, qui ne fait pas de bruit, qui va descendre acheter son pain tous les jours à la même heure mais qui a des kilos chez elle. » ■

⁽¹⁾ Source INHESJ – Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

PROPOS D'EXPERT

" Le calcul coût/bénéfice est nettement défavorable. Le trafic est de plus en plus risqué. Les jeunes se disent "c'est mieux que rien" mais en fait c'est pire que tout. "

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille.



➤ Table ronde du 24 janvier avec l'économiste Christian Ben Lakhdar, l'ancienne lieutenant de police, Bénédicte Desforges, la magistrate Elise Yamani, l'épidémiologiste Maria Melchior et l'ancien avocat M^e Francis Caballero.



[en vue]



▲ Facebook live "Jeunes et cannabis : trajectoires à risques", avec le sociologue Michel Kokoreff et l'adjoint à la Jeunesse, Jonathan Bocquet.

Jeunes et cannabis : un enjeu au cœur du débat

Il a beaucoup été question des jeunes pendant le débat. Parce qu'ils peuvent plus facilement tomber dans les filets des trafiquants : « Les mineurs sont moins susceptibles d'être contrôlés », rappelle M^e Arnaud Adéline, avocat à la Cour d'appel de Grenoble. Parce qu'ils sont les plus exposés aux effets du cannabis qui intervient sur le fonctionnement cognitif du cerveau : « Concentration, attention, prise de décision, capacité d'analyse sont perturbées lors de la consommation », souligne le psychologue clinicien Jean-Pierre Couteron. Pire : une consommation régulière peut favoriser le déclenchement de pathologies psychiatriques chez les personnes vulnérables. Les conséquences

peuvent aussi se faire sentir dans les études : « Nos recherches montrent que l'usage précoce du cannabis se traduit, à terme, par un niveau d'études inférieur à celui obtenu par des jeunes non consommateurs et ce, quel que soit le milieu social considéré, les difficultés psychologiques ou scolaires », analyse Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm.

« La particularité du cannabis, c'est que les gens qui le consomment n'ont pas conscience des troubles cognitifs : décrochage, troubles de la mémoire, isolement », ont expliqué les professionnels de la santé réunis dans un atelier-débat. Parce qu'il existe aussi un déficit d'information comme l'ont relevé les lycéens et les étudiants. Et que les actions de prévention, menées notamment dans le cadre scolaire, leur apparaissent peu adaptées. Un constat partagé par les responsables d'établissements scolaires de Villeurbanne (voir aussi page 31).

Dans les familles, c'est un sujet dont on ne parle pas. L'une des participantes à l'atelier-débat réunissant des femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne a reconnu avoir découvert récemment que son fils avait fumé pendant trois ans. Ces femmes ont souhaité disposer d'outils pour pouvoir en parler et agir, conscientes que leurs enfants peuvent être approchés par des dealers dès le collège, comme l'ont confirmé des lycéens et des responsables d'établissement pendant les débats. ■

61%
des personnes enquêtées dans le cadre du débat estiment que les effets du cannabis pour la santé sont « équivalents » (40%) ou « moins risqués » (21%) que ceux du tabac et de l'alcool.
(Source : enquête flash auprès des habitants de Villeurbanne, 2019)

1 Le cadre légal doit évoluer

La législation doit évoluer et s'adapter pour répondre aux enjeux de santé et de tranquillité publique. La demande de légalisation et de dépénalisation ressort majoritairement à l'issue de la concertation, que ce soit par conviction ou par pragmatisme, face au constat d'échec de la répression. Les tenants du maintien de la prohibition demandent, quant à eux, que la loi soit appliquée et donc que les moyens pour ce faire soient alloués.

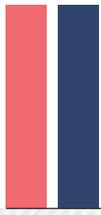
Les 10

2 Une pratique banalisée

La consommation de cannabis augmente et son trafic se banalise. "Décomplexé", celui-ci investit désormais différents territoires y compris les centres-villes. Il est présent dans l'espace public, mais pénètre aussi dans les lieux fermés comme les établissements d'enseignement secondaire, les halls d'immeubles et même les lieux accueillant du public, empêchés à l'instar des hôpitaux psychiatriques et des prisons.

3 Une législation discréditée

La législation de 1970 est décrédibilisée parce que jugée impuissante à faire baisser le trafic et la consommation de cannabis. Elle rend passibles de prison les consommateurs alors que l'alcool est en vente libre et jugé tout aussi dangereux, voire plus. L'interdiction entraîne par ailleurs la vente de produits non contrôlés, coupés avec diverses substances, plus fortement dosés en THC (la principale molécule psycho-active du cannabis) et donc plus dangereux pour la santé des consommateurs.



[en vue]

4 Un cadre de vie impacté

Les nuisances et incivilités liées au trafic de cannabis augmentent. Les habitantes et habitants concernés sont excédés et ne comprennent pas ce qu'ils considèrent comme une impunité des dealers et une « légalisation » dans les faits. Les forces de l'ordre sont dépassées par ce qu'elles qualifient « d'océan vidé à la petite cuillère ». De manière générale, ce constat exacerbe le rapport à la loi en raison des différences de traitement. Il semble plus risqué de dépasser une limitation de vitesse que de vendre du cannabis.

6 Des idées reçues à déconstruire

La consultation a permis de déconstruire un certain nombre d'idées reçues autour du cannabis, de son trafic et de ses effets. Elle a plus largement été une source d'information autour d'un sujet encore mal maîtrisé, parce que souvent tabou. L'apport de connaissances empiriques, délivré par des intervenants, chercheurs et professionnels, a permis d'expliquer, de nuancer, voire d'appuyer le vécu des habitants. Les différentes rencontres auront favorisé, par le partage de témoignages et d'expériences, une montée en compétences sur un enjeu sociétal important et une déconstruction de certains stéréotypes rattachés à la consommation et au trafic de cannabis.

8 Une légalisation encadrée par l'Etat

Les partisans de la légalisation s'accordent sur deux points qui concernent l'encadrement de la vente et de la consommation de cannabis :

- Le contrôle de l'État. Les débats ont mis en évidence la place incontournable de l'État dans un processus de légalisation contrôlée afin que les dealers d'aujourd'hui ne soient pas remplacés par des multinationales guidées par les profits massifs. Seul l'État est considéré comme à même d'organiser un marché légal encadré et de garantir la qualité des produits.
- L'interdiction du cannabis aux mineurs et au volant, avec des points de vente interdits aux moins de 18 ans et un système de contrôle plus juste que les tests salivaires pratiqués actuellement pour ce qui est de la conduite sous l'emprise du cannabis.

points clés à retenir

5 Une prévention insuffisante

La prévention du public, et notamment des plus jeunes, est apparue comme un enjeu majeur. Elle doit se renforcer en matière de santé autour des risques psycho-sociaux (induits par une consommation qui aura des conséquences variées en fonction des utilisateurs) et des risques liés à la consommation conjointe du tabac ou d'autres produits nocifs et addictifs.

La prévention doit également se renforcer dans le milieu scolaire où le cannabis touche plus fortement des publics fragiles (décrochage scolaire et social, troubles cognitifs, risques liés au trafic et à la clandestinité, etc.). Afin de promouvoir des actions de prévention efficaces, une coordination des professionnels intervenant dans les champs de la santé, de la justice, de la jeunesse, du maintien de l'ordre, etc., est primordiale.

7 Un consensus autour du cannabis thérapeutique⁽¹⁾

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques doit être distingué du cannabis utilisé à des fins plus récréatives. Parce qu'il permet de soulager des douleurs physiques, mais également des souffrances psychiques, il fait consensus et bénéficie d'une certaine tolérance, voire d'un intérêt croissant. Les études publiées sur ce sujet profitent d'un large écho auprès du grand public et mettent en évidence des usages différenciés du cannabis.

⁽¹⁾ Le 13 février 2019, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'utilisation du cannabis thérapeutique. Les députés ont demandé une définition légale du cannabis thérapeutique qui établirait une distinction claire entre les utilisations médicales et les autres utilisations ; ont déclaré que la recherche et l'innovation devaient être stimulées et correctement financées et ont souhaité que les médicaments efficaces à base de cannabis soient couverts par les régimes d'assurance maladie. Fin décembre, l'Agence du médicament en France a annoncé souhaiter l'expérimentation du cannabis thérapeutique d'ici à fin 2019.

9 Des ressources financières tournées vers la prévention et l'accompagnement des personnes dépendantes du cannabis

Autre point de consensus pour les partisans d'un changement de législation : l'introduction d'une fiscalité dédiée autour d'un produit légalisé comme source possible de financement des moyens de prévention, de répression et d'accompagnement des usagers victimes d'addiction. Les économies générées par la baisse des coûts actuels de lutte contre ce trafic doivent également permettre de renforcer les moyens de police et de justice. Les publics vivant de cette économie parallèle doivent par ailleurs faire l'objet d'une certaine vigilance et d'une politique d'accompagnement social et de reconversion, financée par ces nouvelles recettes.

10 Un enjeu de société qui doit prendre sa place dans le débat public

Le cannabis et sa place dans la société doivent faire l'objet d'une consultation nationale, que ce soit dans le cadre d'un grand débat ou d'un référendum. Les citoyens souhaitent prendre part à cette réflexion collective et décider eux-mêmes de l'évolution de la législation.



1- Pour une légalisation contrôlée de la consommation et de la vente de cannabis

Qu'il s'agisse de l'enquête ou des propositions, le scénario d'une légalisation arrive largement en tête des propositions, avec de nombreux arguments. Parmi les plus cités, la réduction importante du trafic – et donc de ses conséquences : incivilités et dégradations – ; la maîtrise de la qualité des produits (avec un effet positif sur la santé des consommateurs induit par la consommation de substances contrôlées) et les recettes financières issues de taxes que le marché extrêmement rentable du cannabis générerait. Des recettes vues comme une chance de financer la prévention, d'augmenter les moyens octroyés à la police et à la justice et d'agir sur les problématiques sociales qui amènent aux trafics. La légalisation est aussi vue comme une opportunité de libérer les forces de l'ordre et de décongestionner les tribunaux dont les moyens pourraient se concentrer sur d'autres types de délinquance.

Elle est demandée au nom des libertés individuelles ou de l'échec de la législation actuelle qui n'a pas endigué le trafic et la consommation de cannabis. Les avis divergent cependant sur la



manière d'accompagner ce scénario entre les tenants d'une régulation et d'un monopole d'État (majoritaires), d'une régulation par une agence dédiée, d'une autoproduction contrôlée... l'expérience des États ayant légalisé (Canada,

plusieurs États américains et l'Uruguay) étant souvent évoquée comme base à la construction d'un modèle français. Autre point de consensus, en cas de légalisation, le cannabis doit rester interdit pour les mineurs et au volant. ■

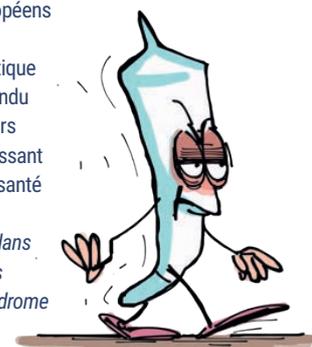
LE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE : IL Y A URGENCE

La légalisation du cannabis thérapeutique fait l'unanimité. La question de son autorisation remporte globalement l'adhésion comme le souligne cette contribution sur la plateforme : « Le cannabis thérapeutique a montré beaucoup d'efficacité contre les douleurs, les crises d'épilepsie, les problèmes de sommeil, etc. Il est important

d'encadrer et de faire en sorte qu'il soit accessible et pris en charge car beaucoup moins nocif que beaucoup de médicaments ». De l'avis des participants aux débats, cette question doit être traitée à part, en dehors du débat général, et rapidement. Les débats ont offert un espace de témoignage pour des Villeurbannais dont l'usage thérapeutique du

cannabis constitue un besoin réel. Comme cet habitant, lors de la table ronde du 24 janvier : « J'utilise le cannabis pour me faire des tisanes. Je suis insomniaque. Pour moi, ça a remplacé les somnifères. [...] J'ai eu deux fois à passer en garde à vue, comme un délinquant. » Ce besoin vient cependant percuter une législation jugée "trop frileuse" et "en retard" par

rapport aux 21 pays européens ayant déjà passé le cap. Le cannabidiol thérapeutique n'est pas seulement attendu pour soulager les douleurs physiques. L'atelier réunissant un panel d'acteurs de la santé a évoqué « une forme de cannabis thérapeutique dans la psychose avec de vrais effets positifs sur un syndrome délirant. » ■



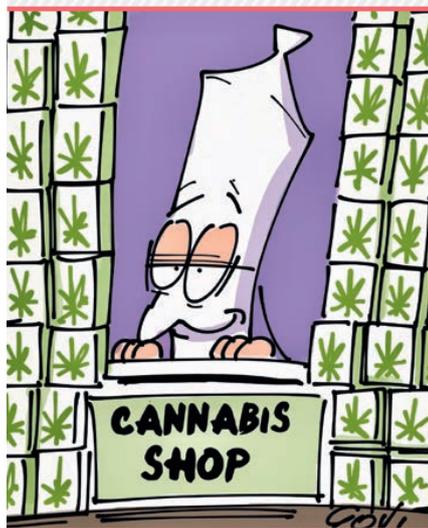
PROPOS D'EXPERTS

" Le cannabis est une drogue et elle ne doit donc pas être laissée à l'industrie privée. L'État doit en contrôler la production, la distribution et la consommation. [...] Il existe un boulevard pour trouver un prix équilibré qui assèche le trafic tout en permettant à l'État d'empocher des revenus substantiels. Pour le tabac, les taxes c'est aujourd'hui 80 % du prix. [...] En rapportant des taxes, en créant des emplois, en combattant le crime organisé et en proposant des mesures de santé publique, je suis convaincu que ce système est supérieur à la prohibition actuelle. "

M^e Francis Caballero, ancien avocat spécialiste du droit de la drogue.

" En terme d'évolution de la consommation, même si on a encore peu de recul, on constate une hausse parmi les adultes dans les États pionniers de la légalisation du cannabis aux États-Unis (en particulier le Colorado), mais pas chez les mineurs. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une baisse d'intérêt pour le cannabis dans les jeunes générations ou l'effet d'un accès restreint au cannabis. "

Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies).



" On travaille beaucoup sur la prévention de la consommation, peu sur celle du trafic. Or, des dispositifs d'insertion pourraient permettre d'aider ceux qui sont à la lisière. Par exemple en reconnaissant certaines compétences développées comme la négociation pour essayer de les ramener vers le secteur légal avec un suivi important. "

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).



Table ronde du 15 janvier à l'hôtel de ville

ARGUMENTS POUR

Un produit légal aurait l'avantage d'étouffer naturellement le trafic illégal, pour peu que le prix proposé soit compétitif.

Le légaliser c'est mettre un frein au trafic de produits de qualité médiocre et nocive.

La légalisation permettrait de générer d'importantes recettes fiscales pour accroître les moyens financiers dans les écoles, la police ainsi qu'une vraie politique de prévention pour les mineurs.

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

Aller vers une légalisation pose en effet la question du privé et de la logique business ; elle devra à tout prix être encadrée par l'État pour éviter toute dérive.

Extrait de l'atelier avec les membres des Conseils de quartiers de Villeurbanne

CONTRE-ARGUMENTS

Si la rigueur est la même que celle des buralistes ou titulaires de licence de vente d'alcool, l'accès ne sera pas beaucoup plus difficile pour les jeunes.

La légalisation du cannabis permettra de retrouver un certain calme, en revanche la montée du trafic et la consommation d'autres drogues plus nocives causeront d'autres problèmes plus importants que le cannabis (illégal) à l'heure actuelle.

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation



2 - Maintenir la prohibition du cannabis et faire appliquer la loi

26% pour le maintien de la prohibition, 20% des contributions à la plateforme de concertation dans ce sens... peu ou prou l'interdiction du cannabis rassemble un quart des participants à la consultation. L'argument principal : l'application de la loi est le seul moyen de venir à bout des trafics et de retrouver une situation apaisée. Encore faut-il qu'elle soit appliquée pleinement et c'est pourquoi il est demandé en corollaire un renforcement des moyens de police et de justice.

La légalisation est rejetée par crainte qu'elle augmente la consommation du cannabis, qu'elle brouille le message auprès des plus jeunes et qu'elle favorise le report de la consommation et des trafics vers des drogues plus dures, un argument connu comme "la théorie de l'escalade".



PROPOS D'EXPERT

"L'amende délictuelle suppose quand même un traitement judiciaire, le recouvrement de celles qui ne seront pas payées... Quand on voit l'état de nos juridictions, pas sûr qu'elles en aient les moyens."

M^e Arnaud Adélise, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, membre du Conseil national des barreaux.

Un certain nombre convergent vers un assouplissement de la législation actuelle, tout en maintenant le caractère illégal de la consommation de cannabis. Rentre dans ce cadre le projet du gouvernement de contravention forfaitaire traduite par une amende d'un montant de 200 euros pour tout consommateur

PROPOS D'EXPERT

"La répression – complètement ciblée et discriminante – touche toujours les mêmes populations, économiquement vulnérables. À commencer par les habitants des cités, jeunes et issus de l'immigration."

Bénédicte Desforges, ancien lieutenant de police, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition



ARGUMENTS POUR

|| Une drogue c'est illégal, il faut arrêter d'être aussi indulgent et laisser faire. La loi existe alors il faut l'appliquer "

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

|| Appliquer les sanctions prévues par la loi contre les dealers : agir sur les consommateurs en appliquant des amendes, des stages en centre de désintoxication. Augmenter la présence policière pour intimider les dealers et surtout faire fuir les consommateurs."

Contribution écrite d'un bailleur social

|| J'ai peur que si le cannabis est légalisé, les réseaux se tournent vers d'autres drogues et bientôt on proposera à la sortie de l'école de la cocaïne."

Extrait de l'atelier avec les membres des Conseils de quartiers de Villeurbanne.

interpellé en possession d'une quantité (limitée) de cannabis. A une différence de taille près que, dans la proposition des Villeurbannais, le consommateur n'est plus passible d'une sanction pénale – possiblement assortie d'une peine d'emprisonnement comme c'est le cas dans le projet gouvernemental – mais est toutefois rappelé à sa responsabilité face au délit commis.

D'autres mesures sont avancées pour lutter contre les trafics tout en maintenant l'interdiction du cannabis telles que réinvestir l'espace public. Par exemple, en réaménageant là où l'urbanisme a favorisé la fuite des revendeurs ou les planques, ou par une mobilisation citoyenne et une présence plus permanente et visible des forces de l'ordre. ■

PROPOS D'EXPERT

" Légaliser le cannabis permettrait aux policiers de retrouver les moyens susceptibles de contenir la montée des autres trafics. La demande de cocaïne, d'héroïne ou d'ecstasy n'est pas infinie et les niveaux de consommation sont complètement différents de ceux du cannabis. Je ne crois pas à une explosion du marché."

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille



Table ronde du 24 janvier à l'hôtel de ville

LES CONSOMMATEURS DANS LE COLLIMATEUR

Pour les tenants de la prohibition, les consommateurs ne sont pas à la fête. Les premiers réaffirment la responsabilité des seconds quant aux effets induits de leur consommation là où s'installe le trafic. S'il y a trafic, c'est parce qu'il y a demande et si les consommateurs n'ont pas conscience de l'incidence de leurs actes, il faut le leur rappeler, défendent-ils. ■



CONTRE-ARGUMENTS

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation :

" Il existe des milliers de consommateurs responsables, qui paient leurs impôts, ont un emploi, une famille. Un usage récréatif et raisonné est possible, sans que celui-ci ne soit criminel! "

" Habitant du Tonkin, je suis très bien placé pour voir l'implantation et le trafic des dealers, mais aussi les interventions très régulières des forces de l'ordre. Le résultat ? Quelques personnes embarquées (ou pas car ils ont rarement du stock sur eux), des nouvelles têtes le lendemain, et on recommence... Taper plus fort ou plus souvent ne changera rien, c'est une modification en profondeur du système qui doit être faite."

[en vue]



Facebook live sur les conséquences du cannabis sur la santé avec (de gauche à droite) l'adjointe à la Santé, Agnès Thouvenot, l'épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm, Maria Melchior et la psychologue du PAEJ (Point accueil et écoute jeunes) Delphine Zéni.

3 - Vers une dépenalisation et une consommation encadrée

Le scénario de la dépenalisation est celui qui recueille le moins d'adhésion en termes de propositions (5 % des propositions) même s'il représente 22 % des votes dans l'enquête. Peut-être parce que c'est celui qui est le moins bien cerné par les habitantes et les habitants, avec une

PROPOS D'EXPERT

" Il existe suffisamment de modèles de régulation de ce marché pour que la France s'en inspire. La dépenalisation, ça veut dire qu'un usager ne va pas en garde à vue car il n'a rien à y faire. Les gens qui boivent vont en cellule de dégrisement uniquement quand ils provoquent un trouble à l'ordre public ou se mettent en danger. On devrait procéder de la même manière avec les drogues. "

Bénédicte Desforges, ancien lieutenant de police, cofondatrice du collectif *Police contre la prohibition*.

confusion, souvent, entre dépenalisation et légalisation.

Deux arguments arrivent en tête. Le premier : la dépenalisation permettrait de traiter à égale mesure le cannabis, l'alcool et le tabac en termes de risques induits, sans toutefois en faire un produit de consommation courante. Le second : elle constituerait une opportunité pour mieux repérer et prévenir les risques liés à la consommation, favorisant la prise en charge des conduites addictives, à l'image des politiques de prévention active ayant accompagné la dépenalisation dans un certain nombre de pays européens tels que le Portugal.

Pour les tenants de la prohibition ou de la légalisation, ce scénario n'aurait pas d'impact sur les trafics, voire pourrait les augmenter, la consommation seule n'étant plus réprimée. ■



ARGUMENTS POUR

" Il est encore inacceptable et immoral, en 2019, de risquer 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende pour sa propre consommation de cannabis. "

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation



CONTRE-ARGUMENTS

" Une dépenalisation de la petite consommation, risque de provoquer encore plus de deal à tous les coins de rues : les acheteurs auront moins peur et n'hésiteront pas à se rendre aux points de deal qui ont déjà pignon sur rue. N'aggravons pas la situation, responsabilisons les consommateurs qui sont la raison pour laquelle nous avons tant de points de deal à Villeurbanne. "

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

LE CANNABIS VERSUS ALCOOL

La différence de traitement entre le cannabis et l'alcool et la cigarette, deux drogues légales, est revenue comme un leitmotiv dans les différents débats. « Le tabac et l'alcool, en vente légale, sont plus toxiques que le cannabis. Du simple point de vue de la cohérence, il n'y a pas de raison de maintenir le cannabis illégal », peut-on lire dans une contribution de la plateforme de concertation. L'interdiction de l'un alors que les deux autres sont en vente libre est de moins en moins comprise,

voire acceptée. Surtout concernant l'alcool dont les conséquences sociales et sanitaires sont plus graves encore que le cannabis. Ce qui ne facilite pas la tâche de ceux qui essaient de détourner les consommateurs du stupéfiant comme en témoigne ce psychologue lors d'un atelier avec un panel de professionnels de la santé : « Le rapport à la loi est très problématique dans les stages de sensibilisation. On a toujours un moment de débat sur le statut du produit dans la société, les

incohérences, les paradoxes : pourquoi l'alcool est autorisé alors que ça pose plus de problèmes et pourquoi on interdit le cannabis ? ». ■



Une demande forte en faveur d'une politique de prévention à la hauteur des enjeux

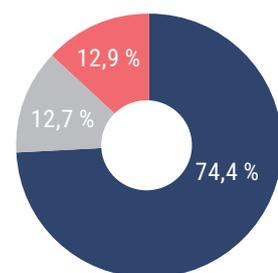
S'il est un sujet qui a fait consensus pendant le débat, c'est bien celui de la prévention. 74,4% des répondants à l'enquête estiment que les actions de prévention/sensibilisation aux dangers du cannabis en France sont insuffisantes. Dans tous les lieux de débat : plateforme de concertation web, ateliers, tables rondes... Habitants, lycéens, étudiants,

acteurs de l'éducation ou de la santé ne disent pas autre chose : un plan de prévention nationale qui informe et sensibilise à la hauteur des enjeux est à construire. Il doit viser à prévenir efficacement l'entrée dans la consommation et les conduites addictives chez les jeunes, ce que le statu quo actuel ne permet pas, ou tout du moins, ne favorise pas. Si les consommateurs affichent

des profils et usages variés, ils sont nombreux à faire le constat d'une faible connaissance des risques encourus : « *Le lien n'est pas forcément fait entre le bad trip et le risque de décompensation [psychotique], ce qui est quand même le plus gros risque à court terme, surtout chez les plus jeunes* », explique un psychologue lors d'un atelier-débat. Une faible connaissance à relier à l'absence de programmes de prévention, voire le caractère inadapté de ces derniers, jugés trop culpabilisants, comme en témoignent ces représentants d'associations étudiantes : « *Le problème c'est que ce type de prévention ne sait pas parler à son public. Ça va dans les extrêmes directement avec des discours comme "Si vous fumez, vous allez finir*

amorphes, asociaux". Je trouve que les "assos" qui interviennent sont bien formées sur l'alcool, le discours est percutant, beaucoup moins sur les drogues. » ■

EN FRANCE, LES ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION SONT-ELLES SUFFISANTES ?



■ oui ■ non ■ ne sait pas
Enquête flash - janvier 2019

PROPOS D'EXPERT

"La prévention est primordiale parce que le cannabis est un produit qui est totalement banalisé. C'est le cas à Villeurbanne mais toutes les enquêtes nationales en France le montrent aussi. Il y a aujourd'hui tout un corpus de littérature qui montre que la sensibilisation liée aux risques de la consommation de drogue est inefficace. Les jeunes connaissent les risques et lorsqu'ils ne les connaissent pas, une intervention de prévention peut augmenter la curiosité. En revanche, leur donner des outils pour gérer les situations où on leur propose par exemple du cannabis, où la pression sociale constitue un frein au 'non' me paraît plus efficace."

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm.

ARGUMENTS

"Les établissements scolaires peuvent jouer un rôle en amont, dans la prévention à travers le repérage du décrochage dès la 6^e et le suivi rapproché qui est engagé. Mais ce travail appelle une proximité avec les parents, les familles."

Extrait de l'atelier avec les directeurs d'établissement scolaire

"Il faudrait former les professionnels intervenant auprès de l'enfance et de la jeunesse pour une compréhension fine des mécanismes psychosociaux conduisant à la consommation de cannabis. [...] Il y a également un enjeu à former des parents-relais et à utiliser les associations existantes pour que les parents trouvent aussi des interlocuteurs de proximité autres que les professionnels."

Contribution écrite du service municipal de la Santé scolaire (SMSS)



▲ Atelier-débat avec des étudiants du BIJ (Bureau information jeunesse)

ET MAINTENANT ?

Interview croisée de Didier Vullierme, adjoint à la Sécurité, Jonathan Bocquet, adjoint à la Jeunesse, et Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé.

Quelles suites vont être données au débat ?

Didier Vullierme : Il paraît incontournable que ce débat soit saisi nationalement. Les Villeurbannais ont montré le chemin d'une réflexion collective qui nous permette de sortir d'un statu quo insupportable. La capacité d'action des élus et élus locaux est aujourd'hui limitée par la législation et parce que les trafiquants de drogue ne s'embarrassent pas des frontières administratives d'une commune. Nous prendrons la part qui est la nôtre, dans les compétences qui sont les nôtres, mais une avancée significative ne pourra passer que par la représentation nationale.

Jonathan Bocquet : Il est urgent que le législateur se saisisse d'une pratique qui n'a plus rien de marginale. Les citoyens sont suffisamment matures pour aborder le débat dans toute sa complexité. Le législateur doit s'en emparer à son tour.

Quelles sont vos préconisations ?

J.B. : Il faut être particulièrement attentif à notre jeunesse. L'entrée en consommation et parfois l'entrée dans le trafic a lieu à



Le maire, Jean-Paul Bret, entouré de Didier Vullierme, adjoint à la Sécurité (à gauche) et de Jonathan Bocquet, adjoint à la Jeunesse et Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé.

l'adolescence, voire à la préadolescence. Il apparaît clairement que la question du cannabis exige une réponse particulière pour les jeunes publics tant en termes de prévention, d'accompagnement que de réponse légale.

Agnès Thouvenot : Je ferais deux préconisations. La première serait de réfléchir à la manière dont les souffrances psychiques pourraient être intégrées au champ d'application du cannabis thérapeutique chez les adultes. Les premières expérimentations ne sont prévues que pour des maladies pour lesquelles la médecine conventionnelle ne parvient pas à soulager des douleurs physiques. Or, notre concertation montre bien

que certains patients souffrant de maladies psychiques soulagent leurs maux par le cannabis. Cette dimension ne peut être écartée du débat.

Ma seconde préconisation serait de mettre en place une politique de prévention globale et continue qui pourrait, par exemple, en cas d'évolution législative, être financée par une fiscalité dédiée. Cela permettrait de renforcer les associations d'éducation à la santé qui développent une expertise précieuse en la matière et constituent des ressources importantes pour les parents et les acteurs éducatifs. Mais ces associations se heurtent à des limites de financement qui rendent leurs actions trop ponctuelles. ■

OUVRIR LE DÉBAT NATIONAL Pour 64 % des répondants à l'enquête flash, le sujet de la lutte contre le trafic de cannabis doit être intégré dans le débat public national, via une consultation citoyenne (39 %) ou un référendum (25 %).

SELON VOUS, QUELLE SERAIT L'ACTION LA PLUS ADAPTÉE POUR AGIR EFFICACEMENT SUR LE TRAFIC DE CANNABIS ?



Le livre blanc versé au Grand débat national

Le livre blanc, d'une centaine de pages, a été versé au Grand débat national ouvert par le Président de la République et envoyé au gouvernement ainsi qu'à de nombreux parlementaires. Les conclusions de la consultation villeurbannaise ont aussi été présentées le 21 mars aux Assises nationales de la sécurité des territoires du Forum français pour la sécurité urbaine.

Retrouvez les débats et visionnez les vidéos sur :

participez.villeurbanne.fr

Pour celles et ceux qui veulent continuer les débats, le Circ (Collectif d'information et de recherche cannabique), dont le siège est à Villeurbanne, organise une conférence-débat vendredi 19 avril, de 14 à 19 heures, au CCVA (234, cours Emile-Zola), avec pour thème : "Quelle légalisation pour demain ? Libérale, étatique, libertaire ?".

[témoignage]



Dominique Gard

« Les archives ont gagné la visibilité attendue »

Les archives municipales, c'est elle ! Du deuxième étage de l'hôtel de ville, jusqu'au Rize, en passant par le Centre culturel et de la vie associative, Dominique Gard témoigne de l'évolution des archives villeurbannaises depuis plus de 30 ans.

Un long parcours à la ville de Villeurbanne, un départ à la retraite qui se profile : Dominique Gard, responsable des archives municipales, revient sur les étapes clés de ce service public installé depuis 11 ans au Rize. « Lorsque j'ai débuté à Villeurbanne, en tant que documentaliste, en 1982, il y avait des archives consultables dans la salle de la bibliothèque, au deuxième étage de l'hôtel de ville, mais pas encore de service d'archives constitué ; une nuance de taille, car il a fallu tout créer », resitue Dominique Gard. C'est en 1988 que la bibliothèque municipale quitte la mairie pour s'ancrer

“Il faut aussi évoquer les publications du service, les visites scolaires, les ateliers d'écriture et les diverses animations autour des archives... Les cartes postales, les notices historiques, etc. Consultez Le Rize + !”

dans le bâtiment de l'architecte Mario Botta : la Maison du livre, de l'image et du son. Les archives précèdent le mouvement et s'installent au sous-sol du Centre culturel et de la vie associative. Dominique Gard les organise alors selon le plan de classement national et ouvre une salle de consultation de documents : « Les plans et cartes sortent enfin de l'ombre. Les habitants et les étudiants se familiarisent avec ces documents, plus que centenaires, aujourd'hui numérisés. Cartes et plans constituent l'ADN de Villeurbanne, avec les délibérations des conseils municipaux, depuis 1790! ».

Durant la décennie 1990-2000, l'identité du service des archives se dessine. Cependant, il manque encore de visibilité et de moyens. La responsable rédige alors un projet de service qui annonce le projet du Rize dont la création est décidée par le maire, Jean-Paul Bret, en 2001. Les archives

y trouvent naturellement leur place et s'installent dans cet équipement culturel, qui abrite une médiathèque, organise des expositions d'envergure, mobilise des chercheurs, des historiens, des sociologues « *Le Rize ouvre ses portes en 2008. Les archives montent en puissance et gagnent la visibilité attendue* », note Dominique Gard. A la collecte publique qui concerne l'ensemble des documents municipaux, s'ajoute la collecte privée, enrichie des dons de 150 personnes et associations. « *Je me souviens particulièrement du don de la petite-fille du maire Lazare Goujon, une histoire passionnante ! Ou encore de celui de François Ménétrier, militant associatif villeurbannais* », ajoute-t-elle.

La création du site internet Le Rize +, en 2014, offre une source considérable d'informations, accessible à tous, sur l'histoire industrielle, ouvrière, politique, culturelle ou sportive de la ville. Plus de 6000 requêtes confirment l'intérêt des Villeurbannais pour l'histoire de leur ville et les archives municipales y tiennent le premier rôle... ■

 lerize.villeurbanne.fr



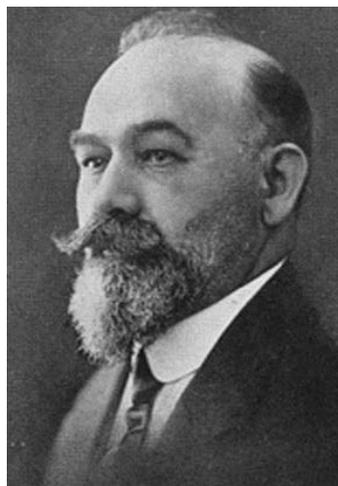


Jean Voillot, l'ouvrier sénateur

Une rue du quartier des Brosses porte son nom. Portrait d'un grand homme de la III^e République.

Au début du 20^e siècle, Villeurbanne bénéficia d'un trio remarquable d'hommes politiques à sa tête : Jules Grandclément (1868-1935) dans le fauteuil de maire, Francis de Pressensé (1853-1914) comme député, et enfin Jean Voillot (1874-1953) comme conseiller général. Les deux premiers, Grandclément et Pressensé, appartenaient à l'élite sociale, le maire étant médecin et le député un bourgeois parisien. Rien d'étonnant donc, à ce qu'ils exercent des responsabilités publiques. Par contre, Jean Voillot était issu d'un milieu populaire. Son père exerçait en effet la profession de menuisier dans un petit village de la Nièvre, Ternant. Tout naturellement, le petit Jean apprit donc comme son père, à travailler le bois. Qui aurait cru qu'il suivrait une brillante carrière politique, jusqu'à être élu sénateur ?

Devenu adulte, Voillot quitte le Nivernais et s'installe à Lyon, où il gagne sa vie comme ouvrier menuisier. Ses idées penchent à gauche et, très vite, il rejoint un syndicat des métiers du bois et adhère au Parti ouvrier français, vers 1893. L'homme a des qualités, à n'en point douter. Assoiffé de lectures, il acquiert une grande culture et impose le respect,



d'abord par sa pugnacité puis, maturité aidant, par sa capacité à discuter de manière constructive avec ses opposants politiques. C'est lui que ses camarades envoient pour représenter sa profession ou son parti dans les divers rassemblements tenus à travers la France, comme au congrès national de la CGT, qu'il contribue à organiser à Lyon en 1901. Lui, que le maire de Lyon, Victor Augagneur, choisit pour rejoindre son équipe de conseillers municipaux, en mai 1904. D'emblée, Voillot s'empare des dossiers les plus importants à l'époque, comme la séparation de l'Église et de l'État, dont il est un fervent défenseur – au point de

REPÈRES

- ▶ **1870-1940 :** III^e République
- ▶ **1902-1910 :** Francis de Pressensé est député de Villeurbanne
- ▶ **1904 :** Jean Jaurès fonde le journal L'Humanité, auquel contribua Jean Voillot
- ▶ **1905 :** fondation de la SFIO, ancêtre du Parti socialiste actuel
- ▶ **1905 :** Aristide Briand fait adopter la loi de séparation des Églises et de l'État
- ▶ **1905-1957 :** Edouard Herriot est maire de Lyon
- ▶ **1908-1922 :** Jules Grandclément, maire de Villeurbanne
- ▶ **1912-1919 :** Jean Voillot siège au conseil municipal de Villeurbanne
- ▶ **1914 :** assassinat de Jean Jaurès. Début de la Première Guerre mondiale
- ▶ **1922-1935 :** Lazare Goujon, maire de Villeurbanne

participer, le 8 décembre 1904, à une manifestation opposée à la Fête des lumières, trop religieuse à son goût !

L'année 1904 le propulse aussi au Conseil général du Rhône, où il représente le canton de Villeurbanne, bien que n'habitant pas encore notre ville. Il change alors radicalement d'envergure. Favorable au rapprochement des petits partis de gauche, il soutient la fondation de la Section française de l'internationale ouvrière (la SFIO, ancêtre du PS), et devient à cette occasion un ami de Jean Jaurès. Lorsque le grand tribun se déplace en juin 1905 au cirque Rancy pour consolider les fondations de la SFIO, celui qui l'accueille et préside l'assemblée de 5000 militants, n'est autre que Jean Voillot.

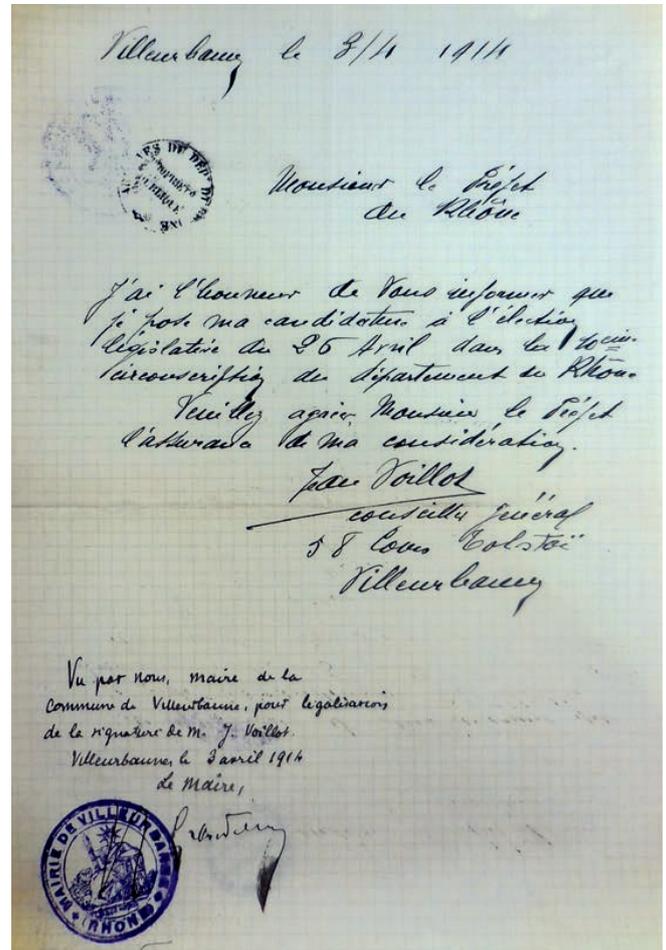
Devenu un ténor de la gauche, Voillot fait preuve d'une grande activité au sein du Conseil général. Après avoir déménagé à Villeurbanne, où il loge dans un immeuble du cours Tolstoï, il prend d'abord fait et cause pour notre ville, veillant au développement de son réseau de tramways ou appelant, comme en juin 1910, au vote d'une nouvelle loi exemptant les municipalités de payer des prix astronomiques lors d'expropriations d'intérêt public, exemple villeurbannais à l'appui. Puis notre conseiller général se spécialise dans les

questions intéressant la prise en charge des malades, des enfants, des personnes âgées, ou encore le logement et les conditions de travail des ouvriers... bref, dans tout ce qui peut améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes modestes ou vulnérables. C'est avec ce mandat de conseiller général que Jean Voillot s'épanouit pleinement, et obtient ses plus beaux résultats ; d'autant qu'il reste élu du canton de Villeurbanne pendant 32 ans ! Élu député en 1914, fort de ses lauriers, l'ancien ouvrier menuisier poursuit son ascension. Après la mort de Francis de Pressensé, il est élu député de Villeurbanne au scrutin du 10 mai 1914, en obtenant 8478 voix, contre 4655 voix pour son adversaire Berlie. Sa vie se partage désormais entre Villeurbanne, la préfecture du Rhône et la Chambre des députés. A Paris, Voillot ne prend pas souvent la parole au perchoir, préférant s'investir dans les commissions où s'effectue l'essentiel du travail des députés. Il siège ainsi dans la commission de contrôle de la Chambre, dans celle des marchés publics, particulièrement importante en ces temps de Première Guerre mondiale, puis dans la commission des dommages de guerre, une fois la victoire obtenue. Arrivent les élections législatives de 1919, que Voillot perd de justesse. Il se replie alors sur son

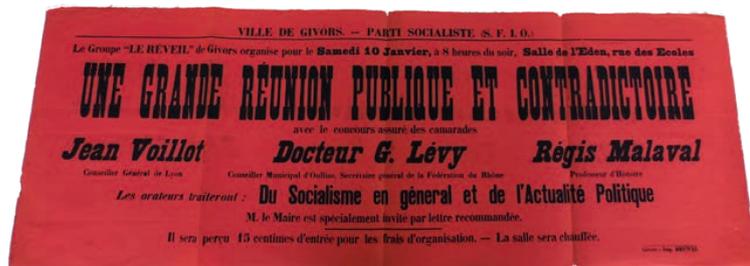
mandat de conseiller général, avant d'effectuer un nouveau saut en avant : en 1927, il est en effet élu sénateur du Rhône. Mais dans ce grand mandat national, notre concitoyen d'hier ne brille guère, n'intervenant qu'une seule fois à la tribune en neuf ans. Le terrain départemental est décidément son meilleur champ d'action. Il se retire du Sénat en 1936, et quitte le Conseil général du Rhône la même année, sous les applaudissements de tous les conseillers. Il meurt à Lyon le 18 février 1953, sans jamais avoir renié ses origines. Sur son acte de décès, l'officier d'État-Civil inscrit, de manière tout à fait inhabituelle, sa profession comme suit : "ancien menuisier, ancien sénateur". Un grand homme quittait la scène villeurbannaise. ■

Réagissez et partagez : viva-interactif.com/histoire

Sources : Archives municipales de Villeurbanne (Le Rize), 1 D 274. Archives municipales de Lyon, 2E 3616. Archives de la Nièvre, 4 E 289/9. Archives du Rhône, 3 M 1366. Site internet Gallica : Rapports et délibérations du Conseil général du Rhône (1904-1936) ; Journal Officiel, débats parlementaires (1914-1919) ; presse nationale et régionale (1901-1936).



Lettre de candidature aux élections législatives de 1914



« Affiche de 1914



Jean Voillot en 1917

UNE PERSONNALITÉ EN AVANCE SUR SON TEMPS

Voillot trace les grandes lignes de son programme politique. Clairvoyant sur les risques de guerre mondiale, il prône un rapprochement franco-allemand, la réduction des armements et même l'instauration, comme le voulait Pressensé, d'un arbitrage international pour régler les conflits entre nations. En matière d'administration, Voillot suggère la "substitution de grandes régions au cadre départemental actuel" - un sujet encore d'actualité cent ans plus tard ! Mais c'est en matière sociale que l'ancien menuisier va le plus loin. Pour "améliorer les conditions d'existence" du plus grand nombre, il souhaite que l'État multiplie les habitations à bon marché et hygiéniques, limite la durée du travail, supprime le travail de nuit, et généralise l'assurance maladie, la retraite et la prise en charge du chômage. Enfin, à une époque où seulement trois pays au monde accordent le droit de vote aux femmes, Jean Voillot appelle à une "extension du droit de vote à la femme" et même, comme le relate le journal L'Action féministe de juillet 1919, "l'égalité politique absolue entre les sexes", autrement dit leur éligibilité. Un droit qu'elles n'obtinrent qu'en 1944. ■

En 1914, à l'occasion des élections législatives, Jean

[rendez-vous]

Une manifestation des ouvriers du bâtiment en juillet 1936, place Albert-Thomas (devenue place Lazare-Goujon), devant l'Hôtel de ville à Villeurbanne

EXPOSITION

Engagements : c'est par ici !

Avec son exposition *Engagements !?*, le Rize a ouvert une fenêtre sur les différentes formes de l'engagement : social, politique, culturel, citoyen... Il propose, en parallèle, des rendez-vous pertinents, impertinents, et gratuits !

L'engagement à travers les mobilisations citoyennes à Villeurbanne, d'hier à aujourd'hui : tel est le thème de l'exposition *Engagements !?* installée au Rize. Cette exposition dense et riche, où se mêlent affiches, textes historiques à lire ou à écouter, photographies et tracts, est à découvrir, en solo ou en famille... D'autant plus que des rendez-vous sont proposés pour approfondir son contenu et pour vivre une forme d'engagement. Ils constituent par ailleurs des occasions de s'interroger : Comment concilier aspirations individuelles et besoins collectifs ? Comment être citoyen au 21^e siècle ? Retenons parmi les rencontres proposées ce mois-ci : un Café engagé, le 25 avril, à 18 h 30. Le temps de deux heures, carte blanche est

donnée à l'association Gratte-sel qui valorise les systèmes d'échanges locaux, afin de sortir de la logique marchande. Les participants ont, eux aussi, carte blanche pour se rencontrer et pour partager des valeurs. Ils pourront, par exemple, échanger une heure de bricolage contre une heure de cours de langue... Avis aux adeptes de cette forme d'engagement citoyen qui remet en question la toute-puissance de la consommation classique. À noter par ailleurs, une expo-zoom sur Les luttes immigrées dans l'agglomération lyonnaise, depuis 1970. Ce thème, injustement méconnu, prolonge lui aussi l'exposition *Engagements !?*. Affiches pour une condition de vie digne ou tracts de grèves sont à découvrir au café du Rize, du 2 au 27 avril. Enfin, notons un moment

à partager en famille avec des enfants de 7 à 12 ans, en présence de la compagnie Arnica, mercredi 3 avril, à 17 h. Cap sur un spectacle de marionnettes, autour des thèmes de l'accueil, de l'immigration et de l'engagement citoyen. ■

➕ **Réservations conseillées pour le café engagé et pour le spectacle de marionnettes. Tél. : 04 37 57 17 17. Exposition *Engagements !?* – jusqu'au 28 septembre le Rize -23-25, rue Valentin-Haüy.**



▲ Grève de 1936, établissements Bourgeois.

MUSIQUE



VILLEURBANNE AU RYTHME DE REPERKUSOUND

Événement incontournable de la scène électro régionale, la 14^e édition du festival Reperkusound prendra possession du Double Mixte les 19, 20 et 21 avril. Organisé par l'association Mediatone, Reperkusound réunira plus de 70 artistes qui se partageront les 4 scènes dédiées

à toutes les esthétiques des musiques électroniques et urbaines (techno, hip-hop, dub...). Une édition 2019 plongée dans les arts numériques avec une toute nouvelle scène extérieure, sous chapiteau, la Stage Invaders. La programmation promet des peintures de la scène

internationale, des références françaises mais aussi des artistes locaux à découvrir. Une occasion de retrouver High Tone, Salut c'est cool, Paula Temple, Anton X ou encore de découvrir le projet Exoria. ■

➕ **Billetterie sur Reperkusound.com**

MARIONNETTES



Le théâtre de l'Iris propose un spectacle de marionnettes pour enfants et adultes appelé *Secrets de clown*. Dans cette histoire imaginée et mise en scène par la compagnie Giovanni B, il est question de la guerre, de l'exil, de la famille, de la solitude... Des thèmes sensibles qui parlent d'aujourd'hui, d'ailleurs, d'ici. Trois séances ont lieu les après-midi pour un public familial. A voir les 10, 13 et 14 avril. Tarif réduit pour les moins de 12 ans : 8 euros. Réservation conseillée. ■

+ Tél. : 04 78 68 86 49.

THÉÂTRE

JEUNE CRÉATION ET AUDACE

Au TNP, un spectacle un peu différent de la programmation se profile, du 11 au 20 avril. Projet audacieux est une aventure théâtrale réunissant des étudiants de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt) et Christian Schiaretti, directeur du TNP. L'idée est de disséquer la notion de projet qui hante les jeunes artistes à la sortie de leur école. Humour, tendresse et décryptage de moments clés, considérés plus tard comme les débuts de carrière. ■

+ Tél. : 04 78 03 30 00 - www.tnp-villeurbanne.com

ART CONTEMPORAIN

L'Institut d'art contemporain propose régulièrement des animations pour faire connaître ses expositions au grand public. La prochaine, *Family Sunday*, aura lieu dimanche 7 avril, à 15 h. Cette visite en famille est spécialement adaptée au jeune public et sera suivie d'un goûter (7 euros par adulte et 2 euros par enfant). Un autre rendez-vous est prévu le temps de la pause déjeuner, *Visite sur le pouce*, vendredi 12 avril à 12 h 45 (visite commentée et présence d'un foodtruck). L'exposition à découvrir est celle de Daniel Steegman Mangrané, artiste catalan qui a beaucoup travaillé sur la forêt amazonienne. ■

+ www.iac-eu.fr

FESTIVAL DE DANSE ORIENTALE

L'association Féminissime Orient, hébergée par La Miète, souhaite faire connaître la danse orientale. Depuis 5 ans, elle organise un festival autour de la danse orientale/fusion, « *Et si l'orient m'était conté* ». La 6^e édition aura lieu du 12 au 15 avril au CCVA et à la Miète. Au programme : stages, scène ouverte, concours de danse, prestations avec des danseurs de renommée internationale et un grand spectacle le samedi soir. ■

+ **Programme, réservations et tarifs**
sur www.festivaldanseorientalelyon.com
Facebook www.facebook.com/festivaldanseorientalelyon/

METIERS D'ART

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, l'Urdla sera exceptionnellement ouvert samedi 6 et dimanche 7 avril, de 14 h à 18 h. Au programme : démonstration de tirages en taille-douce par les imprimeurs de l'Urdla, fonctionnement d'une presse lithographique, présentation des techniques de l'estampe, visite des ateliers et de *Variations*, exposition d'éditions récentes. Atelier d'impression de linogravures à partir de matrices réalisées par des artistes : Laurence Cathala, Lucie Chaumont, Jérémy Liron et Rainier Lericolais. Ouvert à tous. Entrée libre. ■

PHOTO

RUSSIE, NOUVELLE GÉNÉRATION

Dans son exposition intitulée *L'homme nouveau*, la photographe Claudine Doury expose ses travaux, composés de portraits de jeunes hommes russes, réalisés à Saint-Petersbourg, « *lieu d'émergence d'une nouvelle génération de Russes* ». Exploration de l'identité masculine, passage de l'état d'adolescent à celui d'adulte, mutations personnelles et collectives sont quelques-uns des thèmes abordés par cette photographe, titulaire de nombreux prix. ■

A la galerie Domus – Université Lyon 1 – jusqu'au 22 avril – du lundi au vendredi de 11 h à 14 h - café-photo en présence de l'artiste jeudi 4 avril à 12 h 45.



i Adresses

CCVA : 234, cours Emile-Zola - LA MIÈTE : 150, rue du 4-août-1789 - INSTITUT D'ART CONTEMPORAIN : 11, rue du Dr-Dolard - GALERIE DOMUS : 31, avenue Pierre-de-Coubertin (campus de la Doua) - TNP : place Lazare-Goujon - THEATRE DE L'IRIS : 331, rue Francis-de Pressensé - URDLA : 207, rue Francis-de Pressensé.

Nous répondons à l'Appel des coquelicots

Lors du Conseil municipal du 21 mars, nous avons adopté un vœu sur « l'Appel des Coquelicots ». Nous nous en félicitons car nous étions un des groupes moteurs dans ce projet et que cela a été porté collectivement. Ce collectif « *Nous voulons des coquelicots* » dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides. Plus de 560 000 personnes ont déjà signé cet appel pour l'interdiction des pesticides de synthèse.

L'occasion de rappeler que même si la loi interdit désormais l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. Arrêt de l'usage des pesticides dans les espaces publics qu'elle gère, notamment les parcs et jardins dès 2002, Charte « *Objectif Zéro Pesticides dans nos villes et villages* » signée en mars 2015, la ville de Villeurbanne est à la pointe. Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous avons souhaité nous associer à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent chaque semaine que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète, nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie. Nous espérons vivement que ce débat sera au centre des discussions lors des élections européennes. L'avenir de notre planète n'est plus une option.

Yann Crombecque
Groupe Socialistes et apparentés

De l'urgence de changer le monde

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'actualité est riche ces derniers temps. Riche surtout d'enseignements sur l'état de l'Homme, de la France, de l'Europe et du monde. Semaines après semaines, les gilets jaunes poursuivent leur combat, originellement bâti sur de justes revendications fiscales et salariales, mais permettant désormais à de funestes personnages encagoulés de semer fureur et destruction dans

les centres-villes... Les automobilistes profitent de l'aubaine pour de nouveau s'affranchir des vitesses de sécurité, maintenant que les radars qu'il faudra repayer sont hors d'usage...

Pendant ce temps-là, les Anglais essaient de ne plus quitter l'Europe qu'ils ont voulu fuir, tout en conservant les avantages sans les inconvénients... Mais pour une fois, l'Europe fait bloc afin d'inviter lesdits Anglais à rapidement quitter le navire, cependant que les nationalismes de tous poils font florès...

Et pendant ce temps, les actes homophobes sexistes, racistes, antisémites se multiplient chez nous, comme si nous étions incapables de capitaliser sur les erreurs du passé.

Et dans le même temps, un jeune homme, en perte de repères, est allée se jeter dans les bras de Daesh et mourir en Syrie sous la frappe d'un drone aveugle... Qui songe à sa mère qui ne pourra même pas pleurer la dépouille de son fils... ?

Heureusement que les réseaux dits sociaux sont là, pour que les sociopathes, sous couvert d'anonymat, nous déversent leur fiel, leur inculture et leur orthographe approximative...

Ainsi va le monde. Tout va bien finalement.

Il n'y a pas grand chose qui change sous le soleil. Pas grand chose qui fasse rire en tous cas. Et de toute façon de nos jours, on ne peut plus rire de rien, sauf à se faire agonir d'injures au titre du politiquement correct...

Devant le constat de ce maelstrom d'informations peu réjouissantes, en fine, c'est bien le regretté Pierre Desproges (1939-1988) qui avait raison : « *Dieu est peut être éternel, mais pas autant que la connerie humaine.* »... Méditons.

Chantal Roux,
Groupe Communistes et républicains

Une échéance capitale

L'actualité sociale, entre grand débat et gilets jaunes, a pris le pas sur la campagne européenne occultant totalement cette échéance majeure. Pourtant les élections européennes sont le scrutin décisif à travers lequel nous débattons et avancerons sur ces sujets majeurs : environnement, solidarité, démographie, diplomatie et souveraineté.

Entre une organisation en États-nations anachronique et une diplomatie insuffisamment affirmée, parfois incohérente et souvent impuissante, seule l'Europe politique permettra de répondre aux défis d'un monde nouveau et à l'Europe de devenir une véritable force d'arbitrage dans les mécanismes de la mondialisation, il faut relancer des politiques

communes et parvenir parallèlement à une véritable politisation de l'union européenne.

La tentation du repli nationaliste est une insulte à la grande mobilisation pour la planète dans laquelle les jeunes ont pris une part massive. Sur le plan environnemental en particulier, la pollution des centrales au charbon d'Allemagne ne s'arrête pas à la frontière et les pêcheurs anglais ne vont pas s'empêcher de pêcher du poisson le long de la Manche sous prétexte qu'il y a des quotas français.

Investir dans des pôles de recherche de dimension européenne et favoriser ainsi la communion des intelligences. Promouvoir le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental. Renforcer la primauté du droit européen sur les droits nationaux, augmenter les pouvoirs et les compétences de la cour européenne de justice. Ce n'est pas abandonner sa souveraineté, c'est la partager. De la même manière que nous partageons la même responsabilité sociale, économique et environnementale.

Texte issu du café-débat du cercle radical de février
Groupe Radicaux, Génération écologie et citoyens

La contribution des Républicains au grand débat national

Le Président de la République ne semble pas avoir tiré les leçons du ras-le-bol fiscal qui traverse notre pays : la seule réponse, augmenter encore les taxes et les impôts !

Nous avons un objectif clair : moins de gaspillage de l'argent public pour moins d'impôts.

Aujourd'hui, le travail ne paie plus assez. L'écart entre le travail et l'assistanat est souvent faible et même parfois nul. Exigeons cinq heures d'activités d'intérêt général par semaine en contrepartie du RSA. Pour que le travail paye toujours plus que l'assistanat, nous proposons de créer une allocation sociale unique plafonnée à 75 % du SMIC et modulée en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Les classes moyennes sont toujours trop « aisées » pour bénéficier des aides mais toujours assez « aisée » pour payer toujours plus d'impôts. Baissons de 10% l'impôt sur le revenu pour soulager le fardeau fiscal de toutes les classes moyennes (7 milliards d'euros). Augmentons de 50% l'abattement sur les donations afin d'augmenter le patrimoine transmissible à ses enfants et petits-enfants sans acquitter d'impôt (1 milliard d'euros).

En 10 mois, les ménages de retraités ont perdu en moyenne 390 € de niveau de vie. Les retraités ont travaillé toute leur vie : leur pension de retraite

n'est pas leur privilège, mais leur dû. Revalorisons toutes les retraites au niveau de l'inflation pour protéger le pouvoir d'achat des retraités (1,5 milliards d'euros). Supprimons la hausse de CSG pour tous les retraités pour revenir sur cette décision injuste motivée par une absence d'économies (2,8 milliards d'euros). Rétablissons la demi-part des veuves pour préserver le niveau de vie des femmes qui ont souvent moins cotisé que leur époux (1,5 milliard d'euros).

Nos propositions face à la crise qui paralyse la France sont simples et concrètes. Il faut maintenant des actes. Maintenant, il faut agir !

Régis Lacoste,

Groupe Les Républicains – Changeons Villeurbanne

Logement et transport... en commun

Le logement et le transport constituent les premiers postes de dépenses des ménages avec respectivement 20 % et 10 % du budget. Avec les dépenses d'alimentation (10 %), les dépenses contraintes atteignent environ 48 % en moyenne et 87 % pour les plus pauvres.

L'encadrement des loyers peut être contre-productif avec la baisse des investissements dans les zones centrales, alors que l'on peine à construire 25 % de logements sociaux.

La municipalité prétend agir sur le logement avec sa politique de construction de logements sociaux qui atteint environ 25 % des logements à Villeurbanne. Toutefois, il est vain de croire que l'on puisse loger tout le monde dans le centre de l'agglomération comme à Villeurbanne.

Pourquoi le prix des logements augmente-t-il au centre-ville ? La réponse est malheureusement simple, car la demande est bien plus forte en centre-ville ! En effet, en banlieue le coût du transport augmente largement et surtout le temps consacré aux déplacements augmente considérablement.

Les villes où il fait bon vivre sont clairement les villes qui ont largement développé des transports en commun conséquents et où vivre dans un quartier excentré reste ainsi agréable.

En effet, une part significative du confort de vie reste de pouvoir réduire les temps de trajet domicile-travail, pour conserver du temps pour des loisirs.

Si la Métropole de Lyon a développé un réseau de transport en commun important, il reste très insuffisant par rapport aux villes du nord de l'Europe et par exemple Munich, avec 103 km de métro, 442 km de S-Bahn est classée 3^e des villes agréables à vivre alors que Lyon, de taille comparable, Lyon est seulement 40^e.

Pire encore, Villeurbanne a délaissé les quartiers périphériques, notamment au niveau des transports en commun et s'il y avait une étude sur la qualité de vie à Villeurbanne, nul doute que les quartiers périphériques seraient nettement moins bien classés que les Gratte-Ciel, par exemple.

Il est donc nécessaire de développer davantage les transports en commun dans la Métropole, pour le pouvoir d'achat et pour le développement durable.

Hervé Morel,

Groupe centriste UDI

Pour une gestion publique de l'eau

La gestion du service de l'eau est actuellement déléguée à un opérateur privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public métropolitaine, débutée en 2015 pour une durée de 8 ans. Afin que soit engagé un éventuel processus de sortie de cette délégation, il est nécessaire de mettre en marche 3 ou 4 ans avant la fin du renouvellement du contrat une étude d'opportunité, c'est à dire dès 2020.

Les arguments en faveur d'une gestion en régie sont nombreux et ont conduit une centaine de collectivités (Paris, Nice, Grenoble, etc.) à ne pas renouveler leur DSP pour revenir à une gestion publique.

La mise en place de régies publiques de distribution d'eau potable est une évidence dans un objectif d'intérêt général : seule la régie publique permet la reconnaissance de l'eau comme bien commun de l'humanité et non comme marchandise. Cette reconnaissance est l'objectif que nous souhaitons atteindre. En ce sens, il existe aujourd'hui en France un véritable mouvement de retour en régie qui a abouti à une baisse du prix des factures d'eau allant de 10 à 40%, par exemple en supprimant l'abonnement au service de l'eau.

Une régie publique facilite également la mise en oeuvre d'une tarification solidaire de l'eau et permet une plus grande transparence dans la recherche de fuites qui ne doit pas être soumise à des logiques de rentabilité. La régie peut aussi décider de rendre gratuits les premiers m³ d'eau qui sont vitaux en facturant davantage les consommations excessives.

Enfin, assurer une distribution en régie publique, c'est donner aux élus et aux habitants leur place au cœur des décisions qui concernent l'approvisionnement en eau potable de tous.

Nous souhaitons que ce projet de reprise en régie de la compétence eau potable soit l'un des enjeux forts des prochaines élections métropolitaines de 2020. Nous souhaitons que soit engagé dès 2020

une étude d'opportunité afin qu'une grande régie publique de l'eau potable soit étudiée à l'échelle de la Métropole.

Olivier Gluck,

Groupe Rassemblement citoyen EELV-Front de gauche

La ZFE = comprenez : Zone à Forte Exclusion

5 communes de l'agglomération dont Villeurbanne concentrent 90 % des pollutions au dioxyde d'azote. On pense au trafic routier, au transport de marchandises, au diesel. Ce sont les camions et les véhicules utilitaires qui sont dans le colimateur. Mais pour l'instant sachant aussi que 50 % de la pollution est non maîtrisable, mais passons. On vous annonce d'emblée une réduction du nombre de personnes surexposées mais on ne vous dit pas laquelle. La Métropole veut se plier rapidement à la Commission européenne et à son assignation. Les incendiaires doivent se muer en pompiers. La foire aux fausses bonnes idées est ouverte ! Alors, ils choisissent de punir, de sanctionner avant d'organiser une offre de transport. Je pense notamment aux particuliers que nous sommes et qui seront concernés par l'évolution de cette interdiction. Ils ont donc concocté la solution suivante, limite de l'aberration et de l'injustice sociale = dès 2020, interdit de circuler dans ce périmètre pour les poids lourds (pas les engins de chantier ...par exemple !) et les véhicules utilitaires classés par les niveaux Crit'Air polluants. Ils seront priés de déposer leur marchandise à l'entrée de la commune et faire livrer leur cargaison par un autre véhicule dont on ne sait ni comment, ni où et dans quelles conditions financières. Comment la logistique urbaine est organisée ? personne n'en sait rien. Comment les commerçants indépendants, les PME et toutes petites entreprises seront ou pas soutenues financièrement pour le renouvellement de leurs véhicules, c'est un mystère. Quels moyens de contrôle ? pour l'instant, chut ! c'est secret.

La bêtise de cette mesure réside dans le fait aussi de la très longue liste des dérogations qui sont prévues. Comme quoi, la pollution c'est pas pareil pour tout le monde ! Pas un mot sur les engins de chantier, pas polluants sûrement ! Quant au futur péage urbain, ça sera la surprise pour vous ! Cette restriction s'étendra, n'en doutez pas, aux véhicules des particuliers que vous puissiez ou ne puissiez pas en changer. Notre groupe a refusé de voter ça. Punir l'utilisateur quand tant de choses sont à faire en amont !

Michèle Morel,

Groupe Rassemblement National

[bouger]

Alors que l'Asvel Rugby dispose désormais d'un lieu de vie unique au stade Boiron-Granger après les travaux réalisés par la Ville (voir page 4), coup de projecteur sur la pratique de cette discipline à Villeurbanne.

RUGBY

Le ballon ovale veut toujours faire école

Le rugby français ne traverse pas la période la plus faste de son histoire. La faute revient à son équipe nationale qui accumule les déconvenues depuis quelques années et à des images de contacts parfois rudes entre les joueurs. «Après avoir connu un bel essor il y a trois ou quatre ans, la tendance va vers une baisse de nos licenciés», constate Clément Lucas, responsable de l'école de rugby au Rhône Sportif. Les parents ont peut-être moins à cœur de mettre leurs enfants au rugby. Une inquiétude légitime que

Gérard Gabet, président de l'Asvel Rugby, entend atténuer. «Les phases de conquêtes sont beaucoup moins fortes dans le rugby éducatif où les jeunes jouent à 5, 7 ou 10 avant de passer à 15. Ce qui prime, c'est le plaisir du jeu. On essaie donc de revenir vers un rugby plus imaginaire, avec beaucoup de passes.» «On incite les joueurs à aller vers un rugby d'évitement plutôt que de confrontation», confirme Clément Lucas. On met ainsi en place des situations de rugby à toucher.»

La notion de partage est également essentielle dans cette discipline accessible à tous, quel que soit son physique. «C'est un sport qui se pratique dans un esprit de camaraderie et de convivialité», souligne Gérard Gabet. On y lie des amitiés qui durent.» «Chacun peut tirer son épingle du jeu au service du collectif, car seul on ne peut rien faire», ajoute Clément Lucas, dont le club dispose depuis le début de l'année d'une section féminine. Preuve que le rugby continue toujours de séduire. ■

i EN PRATIQUE

► OÙ PRATIQUER ?

Rugby à XV

Asvel Rugby :

04 78 85 90 43 - Siège au 116, rue Château-Gaillard
www.asvel-rugby.fr

Rhône Sportif :

04 78 80 05 01 - Siège au 18, rue Tranquille
www.rhone-sportif-rugby.fr

Globe Trotter de Lyon Villeurbanne (équipe de joueurs vétérans installée dans les locaux du Rhône Sportif) :

06 14 27 08 16
Page Facebook : Globe Trotter Villeurbannais

Rugby à XIII

Lyon-Villeurbanne

Rhône XIII :

06 10 49 30 70
Siège au 99, avenue Paul-Marcellin à Vaulx-en-Velin
www.lvr13.com

► QUEL TARIF ?

Le prix des licences s'échelonne de 150 à 180 € au Rhône Sportif, et de 230 à 320 € à l'Asvel.

► QUEL MATÉRIEL ?

Il est nécessaire de s'équiper d'une tenue de sport et d'une paire de baskets. Les crampons ne sont pas forcément nécessaires pour les enfants qui débutent.

> Le rugby dans le temps scolaire



C'est un engagement qui perdure. Depuis une vingtaine d'années, l'Asvel Rugby intervient dans les établissements scolaires de Villeurbanne, dans le but de promouvoir la discipline et de détecter et d'accompagner les jeunes dans leur vie de sportif. Ces actions, menées durant les heures d'EPS (Education physique et sportive) par Grégor Scheidt, responsable de l'école de rugby, concernent cette année près de 400 élèves, filles et garçons, des écoles primaires de la ville. «Quinze classes réparties dans neuf groupes scolaires bénéficient de cet enseignement, dans le cadre d'un cycle de dix séances d'une heure et demie», précise l'enseignant. Celui-ci intervient également au collège des Iris et au collège Morice-Leroux, qui possèdent des classes aménagées rugby, ainsi qu'au sein de la section rugby du lycée Frédéric-Fajès. ■

Emmaüs

► Conseil connecté

L'association Emmaüs Connect assure une permanence le jeudi de 14 h à 18 h, dans un bureau du Palais du travail, place Lazare-Goujon. Ninon Carbayo y effectue son service civique. C'est elle qui reçoit, renseigne et conseille les habitants pour toute question liée à la téléphonie ou à Internet : Quel abonnement choisir en fonction de son budget ? Quel ordinateur acheter selon ses besoins ? La jeune femme peut également faire de la médiation auprès des opérateurs, en cas d'impayés. Et aiguiller les personnes qui



souhaitent s'équiper vers la boutique de téléphonie à tarifs solidaires, située à Lyon 8^e, 104, route de Vienne. Des ateliers d'initiation à l'informatique y sont également proposés. Pour bénéficier de ces services, il faut être inscrit à Emmaüs Connect, sur orientation des services sociaux ou de Pôle Emploi. ■

☎ tél. : 01 80 05 98 80.



BAR À SALADES

Un petit ours gourmand au Tonkin...

Anne-Laure Orsini a ouvert Le petit ours gourmand, 18 cours André-Philip. Elle y propose des salades à composer soi-même, en toute simplicité...

Voici une petite adresse à connaître dans le quartier du Tonkin... Le petit ours gourmand, est un bar à salades où l'on vient manger à midi seulement. On y compose la salade de ses envies, avec les ingrédients de son choix : une base de pâtes, de céréales cuites ou de salade fraîche, de la viande ou du poisson, quelques dés de fromages, des graines oléagineuses et une sauce, selon l'humeur du jour. Pour 8,50 euros, chaque assiette est composée avec des produits de saison, majoritairement issus d'un groupement de producteurs régionaux. Le café est à 1,50 euro et les desserts, souvent à base de fruits, sont à 3 euros. A 28 ans, Anne-Laure Orsini, la créatrice



du lieu a mûri son projet durant trois ans. « *Toute ma famille est dans le commerce: j'ai grandi dans ce bain et j'ai moi-même fait mes armes dans plusieurs établissements. J'aime le contact avec les clients, tout comme la multitude de tâches à effectuer pour que tout fonctionne* », témoigne cette Villeurbannaise. Au quotidien : lever à 5 h 30 pour une ouverture à 7 heures avec service de petit-déjeuner et une fermeture à 15 heures. Les horaires et la formule conviennent à ce quartier où habitations et bureaux cohabitent. Des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite, une terrasse aux beaux jours, un accès wifi gratuit et une salle limitée à 26 couverts complètent les atouts de cette enseigne qui joue l'efficacité et la simplicité. ■

☎ Le petit ours gourmand
18 cours André-Philip - tél. : 04 37 45 04 33.

ATELIER POUR LES ENFANTS

Ecrire en couleur : tout un art !



L'Urdla propose un atelier pour les enfants et les adolescents de 5 à 15 ans, pendant les vacances de printemps. L'objectif : s'inspirer de magazines de presse pour créer un univers personnel. Appelé Ecrire en couleur, cet atelier mise sur l'observation, le décalage, l'humour et l'imagination. Découpage, montage et collage font partie des étapes de cette séance de trois heures, encadrée par le plasticien Daniel Aulagnier, qui a déjà participé à plusieurs résidences artistiques à l'Urdla. Deux dates au choix : mercredi 24 ou jeudi 25 avril de 14 h à 17 h. Participation : 10 euros par enfant. Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles. ■

☎ Urdla -207 rue Francis-de-Pressensé -tél. : 04 72 65 33 34.





MARCHÉ AUX PLANTES

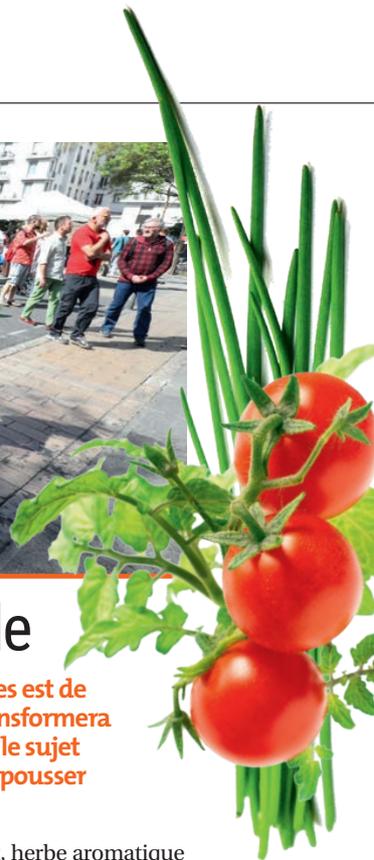
Une touche de nature en ville

Bonne nouvelle, avec les beaux jours, le marché aux plantes est de retour ! Dimanche 14 avril, l'avenue Henri-Barbusse, se transformera en immense jardin, coloré et animé. Le potager urbain est le sujet de cette édition : il suffit d'un rebord de fenêtre pour faire pousser des radis ou des tomates-cerises. Avis aux amateurs !

Changeement radical de décor pour l'avenue Henri-Barbusse, dimanche 14 avril. De 9 h à 18 h, le marché aux plantes occupera l'espace vidé de ses véhicules, remplacé par des stands de plantes fleuries et d'arbustes de toutes variétés... Environ 45 horticulteurs, pépiniéristes, artisans seront présents pour faire connaître et vendre leurs productions, adaptées à toutes les surfaces et à toutes les finances. Cette année, le potager urbain est à l'honneur. « Rien de plus facile que de faire pousser ses fraises, ses radis ou ses pommes de terre sur son balcon, affirme Peggy Carton-Vincent, responsable des jardins urbains cultivés à la direction Paysages et nature et qui animera un atelier sur la culture des pommes de terre en milieu urbain ! Et si on n'a pas de balcon, on peut aussi planter des herbes aromatiques sur le rebord d'une fenêtre. On est sûr de ce qu'on consomme et c'est du circuit vraiment très

court ». Légume, fruit, herbe aromatique ou fleur, chacun pourra rapporter chez soi le petit pot qui sent le printemps. Mais le marché aux plantes c'est tout un univers avec des ateliers créatifs ou de cuisine participative, des trocs de graines, des animations et spectacles pour petits et grands. Cette année, la compagnie d'arts de la rue Acidu jouera *Les grosses légumes*, spectacle déambulatoire dont les représentations auront lieu à 11 h, 15 h et 16 h. Du matin au soir, le marché aux plantes a plus d'un tour dans son sac ! ■

Marché aux plantes – dimanche 14 avril de 9 h à 18 h avenue Henri-Barbusse.



AGENDA

Mardi 2 avril
Atelier d'éducation canine, à 18 h.
Square de la Doua, boulevard du 11-novembre-1918

Dimanche 14 avril
Vide-grenier de l'ASUL Sports Loisirs en partenariat avec l'AL Cusset, de 8 h à 17 h 30.
Place Victor-Balland et son esplanade

Vendredi 26 avril
Pièce « L'autre ou les enfants de Marianne », à 20 h 30
Par la troupe Mektoub.
Centre culturel et de la vie associative, 234, cours Emile-Zola

Dimanche 28 avril
Vide-greniers de l'APE Croix-Luizet, de 8 h à 18 h.
Place Croix-Luizet

LE BAFÀ, C'EST MAINTENANT !

Pour trouver un job dans l'animation en toute saison : le Bafa reste précieux ! Une séance d'information est organisée au BIJ, Bureau information jeunesse, 15, rue Michel-Servet mercredi 17 avril, de 14 h à 16 h. En quoi consiste la formation Bafa ? Quels sont les métiers de l'animation ? Qu'en disent les professionnels ? Peut-on consulter des offres ? Toutes les réponses à ces questions seront à portée de main. Des guides pratiques pour devenir animateur seront remis aux participants.

Tél. : 04 72 65 97 13.

LES PARCS ET JARDINS S'ANIMENT

Le programme Anim'Feyssine réapparaît avec le printemps. Tous les mercredis après-midi, jusqu'en septembre, le parc de la Feyssine se transforme en vaste terrain de découverte de la faune et de la flore. Une animatrice de la direction Paysages et nature ou des associations intervenant dans le domaine de l'environnement proposeront au public des activités gratuites à thème. Premiers rendez-vous : le 17 avril, *découverte des milieux naturels du parc* et le 24 avril, *évolution de la nature au fil des saisons*. Sur inscription : tél. : 04 78 03 68 49. Dans tous les quartiers et jusqu'à fin octobre, des animations ludiques se dérouleront également dans les parcs et jardins, tous les après-midi. L'objectif est le même : mieux connaître et savoir observer la nature qui nous entoure. Gratuit et sur inscription : dpn.animation@mairie-villeurbanne.fr ou 06 80 33 89 87.

+ Programme complet : Viva.villeurbanne.fr/parcs



CULTURE

Fête du livre jeunesse : 20^e édition !

La Fête qui veut faire lire les enfants (et les plus grands) célèbre ses 20 ans à travers un programme-anniversaire. Des hommages aux auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices et aux compagnies qui ont marqué les éditions précédentes, ainsi que des surprises vous attendent. Rendez-vous les 6 et 7 avril.

Bonne nouvelle... Entre la première et la vingtième édition de la Fête du livre jeunesse, un constat : les enfants lisent toujours ; certes, un peu différemment... En 20 ans, les supports se sont diversifiés. Le numérique s'est imposé. La lecture reste présente, dans le cadre scolaire, mais aussi pendant les loisirs. En choisissant une approche ludique de la lecture, du langage, de l'expression artistique, en s'ouvrant à la diversité des univers créatifs et des thèmes abordés, la Fête du livre jeunesse a su fédérer son public et renouveler sa mission première : favoriser l'accès à la culture. Près de 30 000 visiteurs participent désormais à ce rendez-vous. Au fil des ans, elle a mobilisé bibliothécaires, enseignants, compagnies de théâtres, plasticiens, éditeurs, libraires, conteurs, médiateurs culturels... Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la Ville a maintenu le rythme annuel de ce

rendez-vous devenu l'une des manifestations culturelles majeures de l'agglomération. Pour les enfants, la fête a débuté il y a plusieurs mois. Plus de 60 interventions d'auteurs, autrices, illustrateurs, illustratrices ont été programmées dans les écoles, collèges et lycées. Ce déploiement s'est accompagné de l'achat de 800 ouvrages jeunesse. Quant aux résidences d'auteurs organisées dans les groupes scolaires villeurbannais, elles sont une source

d'enchantement et de surprise... La classe dans la classe !

Cette année encore, à foison : des bandes dessinées historiques, des ouvrages scientifiques, des romans sur l'exil, l'adolescence, la famille, le collège, le regard des autres... Des albums autour des émotions, de la cuisine, du voyage, du cirque. Des pop-up, des livres géants, des ouvrages minuscules ou des séries à succès : la malle aux trésors attend la prise d'assaut ! ■



NE MANQUEZ PAS

- Les expositions de Claire Dé, à la Maison du livre, et de Lionel Le Néouanic, au Centre culturel.
 - Le spectacle des Frères Casquette, pour un moment hip hop, joyeux et familial.
 - Le retour des Souffleurs, commandos poétiques.
 - Cendrillon et Blanche-Neige : contes revisités et en plein air !
 - Les auteurs-autrices, illustrateurs-illustratrices : de Rebecca Dautremier à Susie Morgenstern, en passant par nos invitées d'honneur Claire Dé et Claudine Desmarteau.
- ➕ Tout le programme sur : fetedulivre.villeurbanne.fr

3900 élèves rencontrent des auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, en classe.

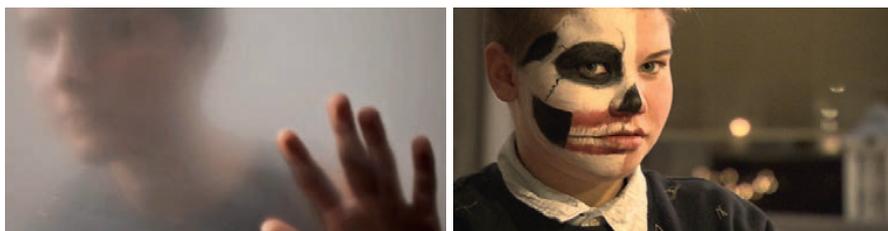
2 invitées d'honneur pour la 20^e édition

20 thèmes depuis la création de la Fête... Parmi lesquels : *Soyons fous ! Filles et garçons naissent égaux, certains plus que d'autres. Je me souviens. Ou encore : Et toi, ton toit ?*

PROJECTION DÉBAT

Regards sur la transidentité

Pour la première fois, le Rize propose une soirée publique sur la transidentité, composée d'une projection suivie d'un débat.



Extraits du documentaire *Devenir il ou elle*

« Dans le sujet de la transidentité, il y a du militantisme. Un militantisme qui veut faire entendre des souffrances et faire reconnaître une réalité. L'engagement y est présent », explique Vincent Veschambre, directeur du Rize, où sera diffusé le documentaire *Devenir il ou elle*, écrit par Lise Barnéoud et Lorène Debaisieux. Ce film va au cœur du sujet, quand l'identité sexuelle psychique est en discordance avec le sexe biologique. Il rassemble le témoignage de cinq jeunes en proie à de multiples questionnements sur le genre, le corps, ses représentations, le regard

des autres, ainsi que sur les conséquences de la souffrance et de l'isolement, le besoin de se définir autrement et d'accéder à une reconnaissance. Une rencontre avec le public suivra la projection et un débat sera ouvert en présence de Pauline Clochec, docteure en philosophie et militante associative, Yaël Jestin, militant queer, et Paulo. La soirée est ouverte à tous et gratuite. Elle débutera par un buffet à 19 heures, (payant), suivie de la projection à 20 h 15 et des échanges à 21 h 45. Réservation conseillée. ■

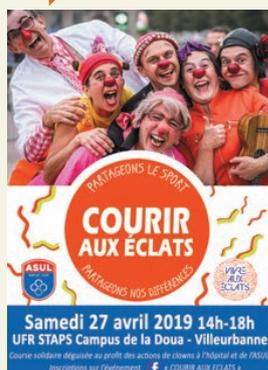
Judi 18 avril, de 19 à 22 heures.
Rize : 23-25 rue Valentin-Haüy.

HIPPODROME : DIX ANS AU GRAND GALOP

Pour célébrer ses 10 ans, l'hippodrome du Carré de Soie accueille le très populaire Tour de France des Trotteurs, mercredi 10 avril. La course du Quinté+ national, où de nombreux champions sont attendus, sera courue et retransmise en direct à 13 h 45 sur Equidia. Au total, 8 courses seront programmées dans l'après-midi. Côté animations, un jeu de piste ludique permettra aux enfants de découvrir les courses en s'amusant. Des balades de sulky à poney, des visites des coulisses, des tours en voiture suivieuse sont, entre autres, au programme. Il faudra rester jusqu'au goûter : un gâteau d'anniversaire géant sera servi à 16 h dans le grand hall. ■

➕ Hippodrome du Carré de Soie, 1, avenue de Böhlen, Vaulx-en-Velin.

Ouverture dès 12 h. Tarifs: 5€ adultes, 3€ étudiants, gratuit pour les moins de 18 ans.



COURSE SOLIDAIRE ET DÉGUISÉE

Suivez cinq clowns devenus coaches sportifs le temps d'une après-midi ! L'association Vivre aux éclats et l'Asul organisent une course solidaire, non chronométrée et déguisée, samedi 27 avril à partir de 14 h sur le campus de la Doua (stade de l'UFR Staps). Le défi du jour : parcourir tous ensemble 1000 km, en respectant les rythmes et les différences de chacun. La participation est d'un euro par kilomètre et la somme collectée servira à financer les actions de Vivre aux éclats et ses clowns qui interviennent dans les hôpitaux et les missions de l'Asul (Association sportive universitaire lyonnaise). ■

➕ [www.helloasso.com/associations/vivre-aux-eclats/](http://www.helloasso.com/associations/vivre-aux-eclats/evenements/couriraxeclats..)
[evenements/couriraxeclats..](http://www.helloasso.com/associations/vivre-aux-eclats/evenements/couriraxeclats..)

ATELIER POUR LES MALADES D'ALZHEIMER

Le Lieu de répit propose un atelier d'aquarelle le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et à leurs proches. Le tarif est de 6 euros par personne, matériel fourni. Débutants bienvenus !

➕ Lieu de répit - 77 bd Eugène-Réguillon - tél. : 04 78 03 82 22.

FORMATION DES AIDANTS

Le Lieu de répit et l'Association France-Alzheimer Rhône organisent une session de formation pour les aidants les lundis 29 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin et 1^{er} juillet, de 14 h à 17 h. Cette formation gratuite s'adresse aux personnes qui accompagnent un parent ou un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Elle est co-animée par une psychologue et un bénévole de l'association et se déroule au Lieu de répit, 77 bd Eugène-Réguillon. Sur inscription (nombre de places limité).

➕ 04 78 03 82 22

lieuderepitccas@mairie-villeurbanne.fr

NATATION : LES MAÎTRES DANS LE GRAND BAIN

Le club de Villeurbanne natation organise son 16^e meeting national Masters (nageurs de plus de 25 ans) samedi 27 avril au centre nautique Etienne-Gagnaire.

Il n'existe que sept compétitions en France réservées aux « Maîtres ».

Le club villeurbannais a été classé premier de nombreuses années.

Il a fini 4^e la saison dernière dans une compétition au niveau très élevé, lié à la participation de nombreux anciens nageurs internationaux.

Les 25 et 26 mai, le club organisera également le 6^e Meeting de Villeurbanne, compétition reconnue également avec son label national (qualificatif pour les championnats nationaux).

Ces manifestations sont ouvertes gratuitement au public.

➕ Villeurbanne natation :

www.villeurbanne-natation.com

Centre nautique Etienne-Gagnaire, 59, avenue Marcel-Cerdan.

[quartiers]



du 19 mars

au 5 mai 2019

quartier Cyprian-les-Brosses

- ateliers cuisine,
- repas partagés,
- temps d'échanges autour de l'alimentation,
- activité physique... pour tous !

ALIMENTATION

TOUS À TABLE ET BIEN DANS SON ASSIETTE

La direction de la Santé publique et la Maison sociale de Cyprian-les Brosses ont préparé ensemble le programme de la manifestation Tous à table, destinée à promouvoir l'équilibre alimentaire et le goût des aliments bons pour la santé. D'ateliers cuisine en repas partagés, de rencontres avec une diététicienne en séances d'activité physique, les habitants, petits et grands, pourront tous trouver l'occasion d'échanger sur le sujet et de partager astuces et recettes, pour manger mieux sans dépenser beaucoup. Toutes les structures du

quartier se mettent à l'heure de Tous à table. Un temps fort rassemblera les familles, jeudi 18 avril, au gymnase Albert-Camus : les Olympiades, avec des ateliers d'activité physique, de préparation de pique-niques équilibrés partagés ensuite et d'une marche dans le quartier (sur inscription à la Maison sociale de Cyprian-les Brosses). Commencée le 19 mars, la manifestation se terminera le 5 mai, au moment de la fête Oxygène (article ci-dessous).

➕ **Maison sociale de Cyprian les Brosses**
tél. : 04 72 68 69 70 – www.villeurbanne.fr/atable

L'AGENDA DES CONSEILS DE QUARTIER

RENDEZ-VOUS OUVERTS AU PUBLIC

Déplacements, stationnement, propreté, environnement, commerces, patrimoine, fêtes de quartier... les conseils de quartier sont à votre disposition pour échanger, écouter et relayer auprès de la Ville et de la Métropole.

CUSSET/BONNEVAY

Samedi 20 avril de 9 h 30 à 11 h 30

Permanence

Maison Jean-Pierre-Audouard,
256, rue du 4-août-1789

CYPRIAN/LES BROSSES

Samedi 23 mars de 9h à 11h

Permanence du conseil de quartier.

Angle 9, 9 place de la paix

GRATTE-CIEL DEDIEU/CHARMETTES

Mercredi 3 avril à 18 h 30

Commission Bien vivre ensemble

Palais du travail,

9, place Lazare-Goujon.

Jeudi 11 avril de 18 h 30 à 20 h 30

Commission circulation urbanisme,

Palais du travail,

9, place Lazare-Goujon.

CHARPENNES/TONKIN

Vendredi 5 avril de 9 h à 12 h

Rencontre avec le conseil de quartier et le centre social

Marché des Charpennes,

place Wilson

Lundi 22 avril de 10 h à 12 h

Chasse aux œufs ouverte aux enfants de maternelle et primaire

Parc Etienne-Gagnaire

Accueil des habitants

sur rendez-vous,

cq.charpennes.tonkin@gmail.com

Maison des services publics,

4 allée H.G. - Clouzet.

PERRALIÈRE/GRANDCLÉMENT

Samedi 6 avril de 9h 30 à 12 h

Assemblée plénière

Local du conseil de quartier,

74, rue Léon-Blum.

Mardi 9 avril à 18 h 30

Commission cadre de vie

urbanisme (projet Grandclément/gare suite, etc)

Local du conseil de quartier,

74, rue Léon-Blum.

INTERQUARTIERS CARRÉ DE SOIE

Mercredi 24 avril de 16 h à 18 h 30

Permanence,

Permanence du groupe projet Carré de Soie, sur rendez-vous par mail à

intercaredesoie@gmail.com

Maison des services publics Angle

9, place de la Paix, 1^{er} étage.

SAINT-JEAN : VOYAGE EN BRETAGNE

Le centre d'animation Saint-Jean et le CCAS (Centre communal d'action sociale) organisent une semaine de voyage dans les Côtes d'Armor, en Bretagne, pour les seniors de plus de 60 ans. Elle aura lieu du 13 au 20 septembre et le tarif s'élève de 280 à 450 euros selon les revenus. Des réunions d'information se tiendront le 29 avril, le 20 mai et le 17 juin, à 14 h, au centre d'animation, 11, petite rue du Roulet.

➕ 04 78 79 26 16.

PLEIN AIR

UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE AUX BROSSES

La place de la Paix sera en fête, samedi 4 mai, avec Oxygène ! Un événement festif pour des habitants invités à mieux se connaître.

La Maison de quartier des Brosses peaufine le programme et coordonne les associations en vue de la traditionnelle fête Oxygène. Ce rendez-vous fédérateur est organisé en plein air, avec et pour les habitants du quartier. « Nous nous retrouverons, toutes générations confondues, samedi 4 mai, autour du thème des marionnettes. Tout au long de la journée, des ateliers créatifs seront organisés dans une ambiance chaleureuse et détendue », explique la directrice de la Maison de quartier des Brosses, Malika Bringtown. De nombreux acteurs du quartier seront présents pour animer des défis sportifs ou partager des recettes culinaires. Aca Rythm, la Maison sociale Cyprian-Les Brosses, Croc'notes, Zéotrope,

les 3D, Gem l'envol, le CCO, Forum Réfugiés mais également l'ENM et le collège Lamartine proposeront diverses activités aux familles. Accès libre, ouvert à tous.

➕ **Samedi 4 mai 2019, de 11 h à 18 h,**
Place de la Paix.



VOUS VOUS INTERROGEZ SUR...



La place des trottinettes en ville

Leur circulation et leur stationnement sur les trottoirs interpellent

Ce sont d'abord les trottinettes mécaniques qui ont colonisé nos rues. Silencieuses, plus rapides que les piétons, elles sont pratiques. Mais le trottoir est-il vraiment leur place ? Depuis quelques mois, la question se pose d'autant plus que Villeurbanne a accueilli leurs cousines électriques en *free floating*, c'est-à-dire à prendre et à laisser où l'on veut. Aujourd'hui, la réglementation n'encadre pas spécifiquement leur usage. Les utilisateurs de trottinettes sans moteur sont considérés comme piétons et doivent emprunter les trottoirs à moins de 6 km/h, respecter les feux tricolores et les passages protégés. Pour les trottinettes électriques, le site servicepublic.fr précise que leur utilisation doit être réservée aux espaces privés. Pourtant, elles sont *de facto* tolérées jusqu'à 6 km/h sur les trottoirs. Ce flou entraîne une mise en danger des piétons les plus vulnérables

mais aussi des "trotteurs". Un décret est en cours de rédaction pour assimiler les versions électriques à des vélos, leur interdire les trottoirs et les tolérer sur les pistes cyclables ou à défaut, la voirie. Côté stationnement, les trottinettes en *free floating* sont déposées sur le trottoir. Quelques règles de bon sens et de civisme s'imposent – comme ne pas bloquer le passage – et la fourrière peut intervenir s'il y a entrave ou mise en danger. « *Le projet de Loi d'Orientation sur les Mobilités, en première lecture au Sénat, est censé remplir ce vide juridique*, explique Gilbert-Luc Devinaz, sénateur du Rhône. *Mais en l'état, l'article 21 sur les trottinettes renvoie aux maires la responsabilité de créer des règles locales. Le débat en cours au Sénat devrait tendre vers un cadre général plus rigoureux. L'essor des mobilités partagées impose de repenser la loi et la voirie pour permettre à toutes les pratiques de co-exister en toute sécurité.* » ■

Vous vous interrogez, vous souhaitez savoir comment ça marche ? Écrivez-nous !

Viva Magazine, Hôtel de ville,
place Lazare-Goujon,
69100 Villeurbanne
ou par courriel :

viva.magazine@mairie-villeurbanne.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

Devenir bénévole dans un bureau de vote

Les élections européennes auront lieu dimanche 26 mai et la Ville recherche des citoyens bénévoles pour tenir le rôle de président et surtout celui d'assesseur, dans ses 79 bureaux de vote. Pour se porter volontaire, il suffit d'être inscrit sur les listes électorales et disponible le 26 mai, présent à partir de 7 h 45 dans son bureau de vote d'affectation jusqu'à la fin du dépouillement, entre 22 h et 23 h. Après vérification de l'identité de l'électeur par le président, l'assesseur doit rechercher le nom de la personne sur les listes d'émargement, la faire émarger et apposer la date du vote sur la carte électorale. Lors de la fermeture du bureau de vote, l'assesseur assiste le président lors du comptage des émargements. Un



rapide temps de formation sera pris avant 8 h pour les assesseurs. Une session de formation spécifique sera prévue pour les présidents, avant le scrutin, pour mener à bien cette mission. Participer de la sorte à la vie citoyenne n'implique ou n'engendre aucun rattachement à un parti politique. C'est le code électoral qui régit le fonctionnement et l'organisation des élections au suffrage universel direct. Il impose la présence d'un président, adjoint au maire, conseiller municipal ou électeur, chargé de faire appliquer la loi, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs par bureau de vote.

➕ Service Elections : 04 26 10 61 89
elections@mairie-villeurbanne.fr

ÇA SE PASSE À L'ESPACE INFO

LE PLEIN D'INFOS !

L'Espace Info est ouvert 3, avenue Aristide-Briand du lundi au vendredi de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 18 h

- ▶ **Jusqu'au 7 avril** : Mise en avant de la *Fête du Livre jeunesse*.
- ▶ **Le 3 et 10 avril** : Animations *Basket Santé* devant l'espace info de 15h à 18h. Présence de l'équipe féminine de l'ASVEL Basket en partenariat avec l'OSV et l'ASVEL VBF (Virginie Kérovian).
- ▶ **Du 3 au 15 avril** : Mise en avant de *Secrets de clown* en partenariat avec le théâtre de l'Iris.
- ▶ **Le 4 avril** : Présentation de la programmation trimestrielle de Toï Toï le Zinc de 14h à 16h avec tirage au sort et places de concert à gagner.
- ▶ **Du 12 avril au 20 mai** : Mise en avant du marché aux plantes et des *Bons Plants* de la Feysine.
- ▶ **Le 14 avril** : Ouverture exceptionnelle de l'Espace Info dans le cadre du marché aux plantes..
- ▶ **Du 15 au 30 avril** : Exposition *Œuvres d'art au coin des rues villeurbannaises*. Photos de Gilles Michallet.

RENSEIGNEMENTS AU 0472658090

La prochaine séance publique du conseil municipal aura lieu **lundi 27 mai à 16 heures** dans les salons de l'hôtel de ville, 2^e étage.

CONTACTEZ VOTRE CONSEIL DE QUARTIER

BUERS/CROIX-LUIZET

37A rue du 8-mai-1945,
tél. : 04 78 89 88 71
cq.buers.croix.luzet@gmail.com

CHARPENNES/TONKIN

Maison des services publics,
4, allée Henri-Georges-Clouzot
tél. : 04 78 17 20 45
cq.charpennes.tonkin@gmail.com

CUSSET/BONNEVAY

256, rue du 4-août-1789,
tél. : 04 78 03 69 79
cq.cusset.bonnevay@gmail.com

CYPRIAN/LES-BROSSES

Angle 9, 9 place de la Paix.
tél. : 04 78 26 66 87
cq.les.brosses.cyprian@gmail.com

INTERQUARTIERS CARRÉ DE SOIE

intercaredesoie@gmail.com

FERRANDIERE/MAISONS-NEUVES

21, place des Maisons-Neuves,
tél. : 04 78 03 69 79
cq.ferrandiere.maisons.neuves@gmail.com

GRATTE-CIEL/DEDIEU

CHARMETTES
tél. : 04 78 03 69 79
cq.gratte.ciel.dedieu.charmettes@gmail.com

PERRALLIERE/GRANDCLEMMENT

74 rue Léon-Blum
tél. : 04 78 03 69 79
cq.perralliere.grandclemment@gmail.com

SAINT-JEAN

Maisons des services publics,
Espace 30, 30 rue Saint-Jean
tél. : 04 78 80 29 82
cq.st.jean@gmail.com

Horaires de l'hôtel de ville :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Accueil : 04 78 03 67 67

Horaires de l'état civil :

(élections, CNI, passeports, attestations d'accueil et état civil) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 17 h, mercredi de 10 h 30 à 19 h.
Le service est fermé le samedi matin.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le **3237** sur votre téléphone (0,34 cts la minute depuis un poste fixe) ou consultez **www.3237.fr**. Le pharmacien de garde est également indiqué sur la porte des pharmacies.

Médecins de garde :

Pour connaître le médecin de garde proche de votre domicile, le centre de réception et de régulation des appels du SAMU est à votre service, en composant le 15 sur votre téléphone.

Bibliobus

LES BROSSES

École Jules-Guesde :

bibliobus jeunesse tous les jeudis de 15 h 40 à 17 h, sauf le 4 avril, Fête du Livre Jeunesse et les 18 et 25 avril (vacances scolaires)

Place de la Paix :

bibliobus jeunesse tous les mercredis de 15 h 15 à 16 h 15, et bibliodiscobus adultes vendredis 12 et 26 avril de 17 h 30 à 18 h 30.

La Poudrette

(square Germaine-Tillion)

bibliodiscobus adultes et bibliobus jeunesse samedis 6 et 20 avril de 10 h à 11 h.

Résidence Saint-André

(allée des Cèdres)

bibliodiscobus adultes et bibliobus jeunesse, tous les samedis de 11 h 15 à 12 h 15.

LES BUERS

Rue du Professeur-Bouvier,

bibliodiscobus adultes, tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30 et bibliobus jeunesse tous les mercredis de 16 h 45 à 18 h.

CROIX-LUIZET

Place Croix-Luizet,

bibliodiscobus adultes, tous les mardis de 16 h à 17 h 15.

CUSSET

Cité Jacques-Monod

(22 rue Victor-Basch)

bibliodiscobus adultes, vendredis 5 et 19 avril de 17 h 30 à 18 h 30 et bibliobus jeunesse mercredis 10 et 24 avril de 14 h à 15 h.

GRATTE-CIEL/CHARMETTES

Avenue Aristide-Briand

(devant la mairie)

bibliodiscobus adultes, tous les vendredis de 15 h à 17 h.

SAINT-JEAN

Centre commercial

(rue Saint-Jean)

bibliobus jeunesse tous les jeudis, de

17 h 30 à 18 h 30, sauf le 4 avril, Fête du Livre Jeunesse et les 18 et 25 avril de 15 h à 16 h vacances scolaires.

Déchèteries

Horaires du 1^{er} avril au 31 octobre : Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-18 h.

Le samedi : 8 h 30-18 h 30.

Le dimanche : 9 h-12 h.

Fermeture jours fériés.

La déchèterie de Villeurbanne Nord et les 4 recycleries sont fermées le dimanche matin.

POUR VILLEURBANNE NORD

50 rue Alfred-Brinon

Tél. : 04 78 84 56 09

Fermée le dimanche

POUR VILLEURBANNE SUD

100/110 avenue Paul-Krüger

Tél. : 04 78 54 78 59

Permanences

Maison de justice et du droit

52 rue Racine, Tél. : 04 78 85 42 40

Point d'accès au droit : tous les jours sur rendez-vous

Permanence d'avocat, notaire, huissier, défenseur des droits, conciliateur...

Permanences décentralisées

Les Maisons des services publics de Saint-Jean et de Cyprian/les-Brosses accueillent des permanences de la Maison de justice et du droit pour faciliter l'accès au droit pour tous, écouter, informer, orienter et régler à l'amiable les petits litiges dans tous les domaines.

Espace 30 - 30 rue Saint-Jean

Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois (14 h-17 h)

Sur rendez-vous : 04 78 80 29 82.

Angle 9 - 9 place de la Paix

Les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois (9 h-12 h)

Sur rendez-vous : 04 78 26 66 87.

Association France Bénévolat

(mise en relation associations/bénévoles) le lundi de 15 à 18 h

au Palais du travail

Permanences de médiation santé

et activité physique

Tenue par la médiatrice santé du CCAS de Villeurbanne, permanences sans rendez-vous :

- CCAS, place Lazare-Goujon : lundi et mercredi de 13 h 30 à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

- Espace 30, 30 rue Saint-Jean : mardi de 9 h à 12 h.

- Maison des services publics Buers-Croix-Luizet, 37 rue du 8-mai-1945 : mardi de 13 h 30 à 17 h.

Réagissez et partagez sur **www.viva-interactif.fr**

• Maison des services publics Charpennes-Tonkin, 4 allée H.G. Clouzot - jeudi de 13 h 30 à 17 h. Cette permanence a pour objectif d'accueillir les habitantes et habitants dans le cadre de démarches ou de questions relatives à l'accès aux droits et aux soins de santé principalement.

Marchés

Place de Croix-Luizet

jeudi, samedi matin.

Place Victor-Balland

mercredi, samedi matin.

Place Grandclément

mardi, jeudi et dimanche matin.

Avenue Saint-Exupéry

mercredi, samedi matin.

Place Wilson

mercredi, vendredi et dimanche matin

Avenue Rossellini

lundi de 15 heures à 19 h 30

Place Chanoine-Boursier

mardi, jeudi et samedi matin.

Rue Pierre-Joseph-Proudhon

vendredi matin.

Place de la Paix

vendredi matin.

Square Pellet

mercredi après-midi.

Puces du Canal

dimanche matin.

Eplanade Miriam-Makeba

jeudi après-midi (à partir du 18 avril).

Marché aux puces

Jeudi, samedi et dimanche matin

COP-SARL, 1 rue du Canal

Tél. : 04 72 04 65 65.

Don du sang

Mardi 30 avril 2019,

L'Établissement français du sang organise une collecte de sang devant l'hôtel de ville de Villeurbanne, de 11 h à 18 h, sans interruption.

POLICE MUNICIPALE

40 rue Michel-Servet

04 78 03 68 68

RETROUVEZ VIVA EN LIGNE



www.viva.villeurbanne.fr, et sur les réseaux sociaux :



L'info pressée @villeurbanne



L'info décalée ville de villeurbanne



L'info en images @villeurbanne



L'info en vidéos Ville Villeurbanne

Ma mairie en ligne,
toujours disponible,
c'est bien.

Un site qui propose
des nouveaux services,
c'est mieux.



#CestBienMieux

Le nouveau site
villeurbaine.fr
est en ligne!

- vos démarches administratives simplifiées, avec possibilité de suivi
- un plan interactif des établissements publics avec toutes les infos utiles
- un espace de concertation pour débattre ensemble des projets de la Ville
- un agenda des événements
- et d'autres services à découvrir en un clic!

vi || eurbanne